



Rapport de vote 2023

La confiance
ça se mérite

Amundi

Sommaire

03	Présentation de la politique de vote d'Amundi
06	Processus de vote d'Amundi
09	Points clés de la campagne de vote 2023
12	Focus sur nos actions de vote liées à la gouvernance
28	Focus sur nos actions de vote liées au climat et à l'environnement
35	Focus sur nos actions de vote liées aux questions sociales
46	Engagements sur les questions de gouvernance
65	Évolutions de la politique de vote pour 2024
66	Statistiques de vote Amundi 2023

Présentation de la politique de vote d'Amundi

Amundi considère l'exercice des droits de vote des investisseurs comme un aspect central de son rôle d'investisseur responsable. Notre politique de vote reflète notre analyse holistique de toutes les questions susceptibles d'influencer la création de valeur à long terme, y compris les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Amundi assume sa responsabilité d'investisseur en votant aux assemblées générales (AG) conformément à sa politique de vote globale. Cette politique est revue annuellement et rendue publique¹.

De bonnes pratiques de gouvernance sont fondamentales pour la protection des intérêts des actionnaires minoritaires. L'exercice des droits de vote lors des AG est essentiel pour exprimer une opinion sur les principales orientations d'une entreprise.

L'environnement réglementaire, culturel ou économique dans lequel évolue une entreprise peut être déterminant pour certains de ses choix, notamment dans les domaines sociétaux. Amundi a défini un socle commun universel pour sa politique de vote, fondé sur les principes fondamentaux de gouvernance et les droits des actionnaires qu'elle souhaite voir appliqués et respectés au niveau mondial. Amundi exerce sa responsabilité de bonne gestion pour le compte de ses clients sur les cinq continents. La mise en œuvre de la politique de vote est adaptée à chacun de ces contextes locaux. Nos décisions sont toujours prises dans l'intérêt de nos clients, en soutenant la création de valeur durable à long terme. Pour ce faire, Amundi considère le contexte de chaque entreprise de manière pragmatique afin de s'assurer de l'efficacité de ses décisions de vote.

La stratégie de vote d'Amundi repose sur une approche intégrée des entreprises. L'évaluation d'une entreprise passe nécessairement par l'examen des questions de responsabilité sociale et de développement durable, comme des questions de gouvernance. Seule une compréhension globale de la société qui dépasse les aspects purement financiers pour intégrer l'ensemble des risques et opportunités, en particulier ceux liés aux critères ESG, permet d'évaluer la valeur intrinsèque et la performance économique à long terme d'une entreprise.

1. Disponible sur : [Politique de vote 2024](#)

01 Les éléments clés de la politique de vote d'Amundi

Notre politique de vote présente nos attentes à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons et couvre les différents sujets sur lesquels les actionnaires doivent se prononcer lors des AG, tels que :

- Des points opérationnels

Ceux-ci portent sur le fonctionnement de la société au cours d'un exercice fiscal et permettent de communiquer sur ses performances, ses progrès et ses orientations futures. Ils sont déterminants pour les investisseurs car ils les aident à acquérir une compréhension globale de la situation de la société. Les points opérationnels peuvent aller de l'approbation des rapports financiers annuels à l'affectation des résultats, en passant par la modification des statuts, la nomination des commissaires aux comptes et l'approbation de la rémunération de ces derniers. Une politique de dividendes doit équilibrer le besoin des actionnaires d'être rémunérés avec la nécessité de préserver la solidité financière de la société, ainsi que les intérêts à long terme des salariés, ouvrant ainsi la voie à une croissance future des bénéfices.

- Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe qui se trouve au premier plan de la prise de décision d'une entreprise, en fournissant des orientations stratégiques et en supervisant les instances dirigeantes. Si le conseil est responsable devant la société et ses actionnaires, il doit également reconnaître l'impact de la société sur les autres parties prenantes. Il apporte une expertise collective qui garantit que les activités de la société s'alignent sur les intérêts des actionnaires, tout en se conformant aux exigences réglementaires et aux normes élevées de gouvernance, environnementales et sociales. Amundi considère que les conseils d'administration doivent être équilibrés en termes d'indépendance, de diversité, de participation aux réunions ou de rôle des membres dans d'autres organisations.

- La rémunération

Les plans de rémunération doivent permettre d'attirer et de retenir les dirigeants de la société. Selon le marché, les actionnaires

votent généralement sur la rémunération des dirigeants ainsi que sur les politiques générales de rémunération. Amundi considère que ces plans de rémunération doivent être équilibrés pour s'aligner sur les objectifs des entreprises, les exigences réglementaires, les meilleures pratiques du marché, ainsi que sur la valeur actionnariale. La rémunération des dirigeants doit également être "raisonnable" et "acceptable" d'un point de vue sociétal et économiquement justifiée. Enfin, la part variable de la rémunération des dirigeants doit intégrer des critères de performance liés à la stratégie ESG ou, pour les entreprises issues de secteurs fortement exposés au changement climatique, un indicateur lié au climat.

- La structure du capital

Amundi considère les résolutions de structure du capital comme une opportunité pour les investisseurs d'aider les entreprises à minimiser leur coût du capital tout en maximisant la valeur actionnariale. Ces autorisations sont essentielles au succès commercial d'une entreprise et nécessitent une compréhension approfondie de la performance financière, ainsi que de son contexte. Les résolutions relatives à la structure du capital peuvent inclure l'émission de nouveaux capitaux propres, des opérations et restructurations de dettes, des fusions et acquisitions ou des programmes de rachat d'actions.

- Les questions environnementales et sociales

Les entreprises doivent prendre en compte les questions environnementales et climatiques dans leur stratégie afin d'éviter les risques à long terme et d'assurer la stabilité de notre économie. Nous pensons que l'adoption de stratégies climatiques par les sociétés est un facteur critique d'investissement dont les actionnaires doivent être pleinement informés. Le succès à long terme de la transition environnementale et énergétique dépend de notre capacité collective à préserver la cohésion et les impacts sociaux, notamment par la maîtrise de l'équilibre salarial dans le cadre des politiques de rémunération, l'implication des salariés dans la gouvernance des entreprises et l'actionnariat salarié. La

cohésion sociale repose également sur la protection des droits de l'homme par les entreprises dans le cadre de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement. Amundi envisage de soutenir au cas par cas les résolutions d'actionnaires sur ces questions, notamment celles qui visent à mettre en place un meilleur reporting et une

plus grande transparence sur la stratégie environnementale, sociale et climatique des entreprises. En outre, Amundi peut décider de s'opposer au quitus du conseil ou de voter contre la réélection de certains membres d'une sélection de sociétés dont les pratiques ESG sont en retrait.

02 Champ d'application de la politique de vote - Exercice de nos droits de vote

L'exercice des droits de vote lors des AG s'inscrit dans la stratégie d'investissement responsable et nous permet d'encourager les sociétés détenues dans nos portefeuilles à évoluer vers un modèle d'entreprise durable, inclusif et à faible émission de carbone. Notre objectif est d'exercer tous nos droits de vote dans chaque fond ayant délégué les droits de vote à Amundi.

**10 357 AG votées
de 7 751 sociétés**

En 2023, le périmètre de vote était constitué de 10 444 assemblées votables de 7 814 sociétés². Amundi a voté sur toutes les participations pour lesquelles il était économiquement viable de le faire, ce qui représentait 99 % du total des actifs votables sous la responsabilité d'Amundi (soit 10 357 assemblées votées de 7 751 sociétés, contre 10 208 assemblées votées de 7 554 sociétés en 2022)³. Les statistiques de vote complètes pour la saison 2023 sont fournies dans la section *Statistiques de vote Amundi 2023* de ce rapport.

L'exercice des droits de vote est généralement limité aux participations en actions ; Amundi cherche à exercer les droits de vote pour toutes les positions en actions pour lesquelles elle contrôle les droits de vote (voir la politique de vote 2024 pour plus d'informations). La politique de vote s'applique donc à tous les fonds gérés par Amundi pour lesquels une délégation de vote a été reçue. De même, les droits de vote sont exercés pour l'intégralité des actions détenues au moment de l'AG, sauf instruction contraire du client ou sauf si le temps d'immobilisation demandé par le marché ou le dépositaire risque de léser le porteur en entravant la marge de manœuvre nécessaire au gérant. Exceptionnellement, nous pourrions ne pas être en mesure d'assurer un vote effectif pour tout ou partie des actions détenues.

Lorsque la gestion d'un portefeuille d'actions est déléguée à un gestionnaire externe, ce dernier peut exercer les droits de vote associés, conformément au contrat de délégation. Les clients ayant des mandats distincts peuvent exiger que nous appliquions leur propre politique de vote ou décider de conserver l'autorité de vote.

Nous pensons que la transparence de notre activité de vote est essentielle : notre politique de vote est accessible au public sur notre site web, de même que notre historique des votes, 30 jours après l'AG.

2. Les assemblées générales de fonds ne sont pas incluses dans les statistiques fournies dans ce rapport.

3. Veuillez noter que les droits de vote sont exercés pour les titres détenus dans le portefeuille au moment de l'AG. Les titres prêtés à la date d'enregistrement ne peuvent pas être votés. La décision de rappeler les actions prêtées avant la date d'enregistrement est prise au cas par cas.



Processus de vote d'Amundi

01 L'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi

Amundi a centralisé l'exercice des droits de vote au sein de l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise qui exerce les droits de vote pour le compte de ses filiales, de ses fonds et de l'ensemble de ses clients délégataires. En 2023, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi était composée de huit spécialistes qui ont analysé les résolutions et organisé le dialogue continu qu'Amundi cherche à mener avec les sociétés avant et après les AG dans le but de :

- Être un investisseur responsable en exerçant ses droits de vote au nom de ses clients, en suivant une politique de vote claire et accessible au public, qui encourage une gouvernance et une responsabilité fortes des conseils d'administration et des équipes de direction sur les questions environnementales et sociales (E&S) ;
- Encourager l'adoption des meilleures pratiques de gouvernance par un dialogue continu avec les sociétés, avant et après les assemblées générales, en soulignant les éléments clés de notre politique de vote et, lorsque c'est possible, en avertissant l'émetteur de notre

intention de voter contre une résolution et en expliquant les raisons de notre décision. Les positions que nous exprimons dans nos votes ne devraient pas surprendre les sociétés ;

- Saisir l'occasion de sensibiliser les membres des conseils aux défis et aux opportunités que la transition vers une économie durable, inclusive et à faible émission de carbone pourrait représenter pour la réussite commerciale à long terme des entreprises, à la nécessité pour elles de les gérer au niveau du conseil et de rendre des comptes à leurs parties prenantes et, en premier lieu, à leurs investisseurs.

Le travail effectué par l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise fait partie intégrante de l'effort d'engagement global d'Amundi et est basé sur la politique de vote.

02 Comment Amundi utilise les agences de conseil en vote

Les décisions de vote d'Amundi sont prises conformément à sa politique de vote. Pour ce faire, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi fait appel aux services de différents prestataires externes. Plus précisément, Amundi utilise une plateforme électronique fournie par ISS - ProxyExchange - pour suivre ses positions et envoyer ses instructions de vote. Les analyses d'ISS, Glass Lewis et Proxinvest sont disponibles pour identifier plus efficacement les résolutions problématiques lors des AG, tout en laissant à Amundi une totale autonomie vis-à-vis de leurs recommandations. ISS fournit également des recommandations de vote personnalisées basées sur la politique de vote d'Amundi. Une telle approche permet à l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise de prendre des décisions de vote éclairées, en tenant compte des différents points de vue, du dialogue que l'équipe entretient avec les sociétés, ainsi que des connaissances des experts internes, dont l'équipe ESG. Tous les votes sont effectués via la plateforme de vote ProxyExchange, conformément à la politique de vote d'Amundi et à certaines politiques de vote personnalisées établies pour des mandats de clients spécifiques.

03 Politique en matière de prêts de titres

Les droits de vote sont exercés pour les titres détenus en portefeuille au moment de l'AG. Pour l'exercice de ces droits, lorsque Amundi effectue des prêts de titres, les titres prêtés peuvent être rappelés, sous réserve des lois locales, des contraintes techniques et de l'intérêt de l'AG. La décision de rappeler les titres repose sur une évaluation qualitative tenant compte de la nature de la/des résolution(s), le nombre de votes dont dispose Amundi, et/ou les conséquences potentielles du vote. Pour les fonds labellisés ISR, les actions sont systématiquement rappelées pour tous les émetteurs plusieurs jours avant la date d'enregistrement de l'AG afin de conserver les droits de vote.

04 Conflit d'intérêts

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote de ses OPC, Amundi peut être confrontée à des situations de conflits d'intérêts.

Des mesures de prévention et de gestion de ce risque ont donc été mises en place. La première mesure préventive est la définition et la publication de la politique de vote validée par les instances dirigeantes des sociétés de gestion du groupe. La seconde mesure consiste à soumettre au Comité de vote, pour validation préalable à l'AG, les propositions de vote des résolutions relatives à une liste préétablie de sociétés cotées sensibles du fait de leurs liens avec Amundi.

Ces sociétés cotées sensibles, pour lesquelles un conflit d'intérêts potentiel a été pré-identifié, sont définies comme suit :

1. Les émetteurs contrôlant Amundi ou détenus par Amundi,
2. Les émetteurs partenaires d'Amundi,
3. Les émetteurs avec lesquels Amundi partage un mandataire/ responsable dirigeant.
4. Les émetteurs figurant parmi les clients les plus importants d'Amundi.

Au-delà de ces émetteurs préalablement identifiés, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise soumet également au Comité de vote les AG pour lesquelles un conflit d'intérêts potentiel a été identifié lors de l'analyse des résolutions.



Étude de cas 1 : Vote en cas de risque de conflit d'intérêts

Region : Europe

Secteur : Banques

Contexte

Courant 2023, il a été demandé au Comité de vote de confirmer une proposition de décision de vote concernant l'AG d'une société financière distributrice de produits d'Amundi.

Actions d'Amundi

Lors de l'analyse de l'ordre du jour de l'AG 2023, nous étions préoccupés par la résolution relative à la rémunération des dirigeants. En particulier, la transparence a été jugée insuffisante dans la mesure où la Société n'a communiqué ni les cibles ni les niveaux de performance pour les objectifs utilisés dans la rémunération variable. En outre, la rémunération des dirigeants n'incluait aucun critère ESG pertinent. Pour ces raisons, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise a recommandé de voter contre le rapport de rémunération. Le Comité de vote a confirmé cette décision de vote, malgré l'existence d'un conflit d'intérêts.

05 Définition des votes significatifs

Amundi identifie comme votes significatifs :

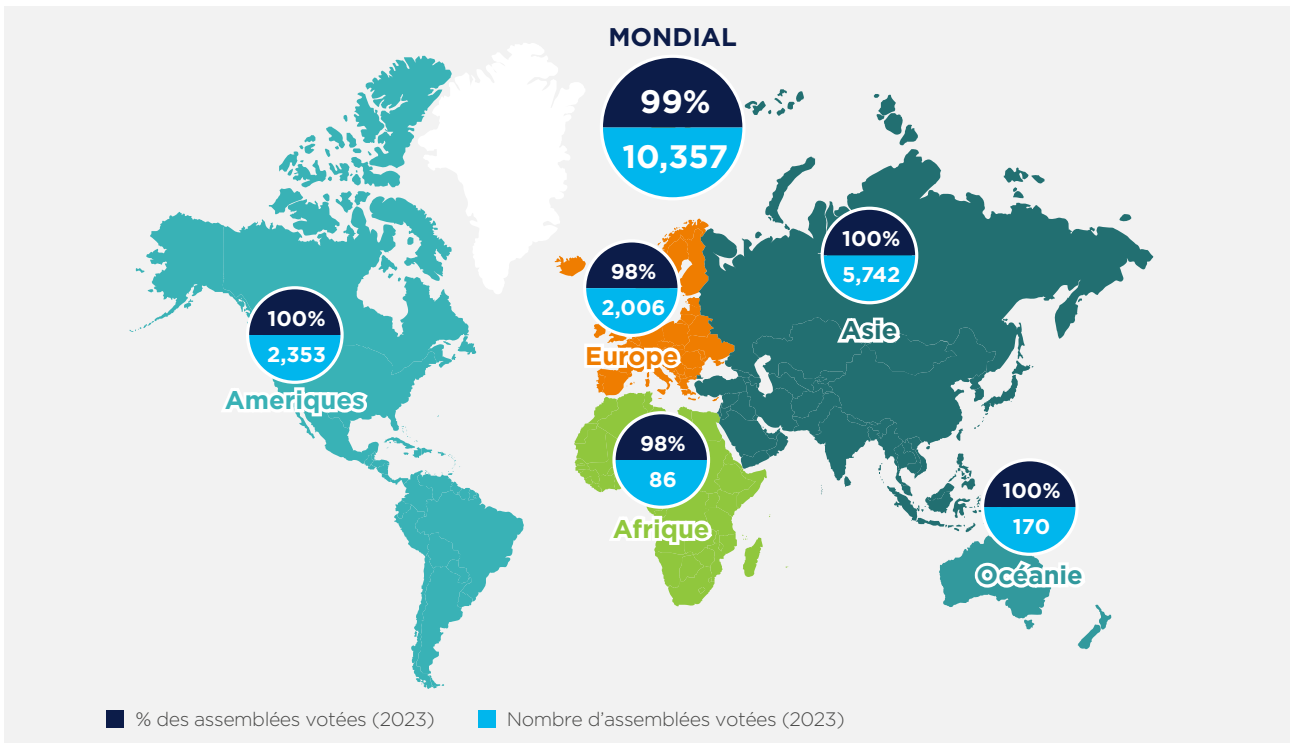
- Les résolutions d'actionnaires relatives aux questions de développement durable (environnement, climat, droits du travail, droits de l'homme, etc.)
- Les résolutions de type "Say on Climate".

Conformément à la directive européenne « droits des actionnaires » (SRD II), Amundi doit fournir des explications sur ces votes. La liste complète des votes significatifs et les justifications des décisions de vote sont présentées dans une annexe séparée de ce rapport.



Points clés de la campagne de vote 2023

01 Perspectives régionales



Source : Amundi Asset Management

La direction des sociétés exprime généralement son opinion par le biais de recommandations sur la manière dont les actionnaires devraient voter sur chaque point de l'ordre du jour. Le taux d'opposition d'Amundi aux recommandations de la direction s'élève à 24 % de l'ensemble des votes⁴ (contre 21 % en 2022).

4. Cette donnée n'inclut pas les résolutions pour lesquelles le conseil n'a pas donné de recommandation de vote.

02 La responsabilisation des conseils d'administration

Si la rémunération reste l'un des principaux domaines d'opposition pour Amundi, en 2023, la structure du conseil d'administration est le domaine où notre niveau d'opposition est le plus élevé : le nombre de votes contre a augmenté de manière significative, en raison de la grande attention portée par Amundi à la responsabilité du conseil.

En effet, les conseils disposent d'une autorité stratégique et leurs décisions affectent l'avenir de leurs entreprises, tant à court qu'à long terme. Si les conseils sont responsables collectivement et individuellement devant la société et ses actionnaires, ils doivent également tenir compte de l'impact de la société sur les autres parties prenantes, et notamment : les employés, les créanciers, les clients et les fournisseurs.

Amundi a donc continué cette année à responsabiliser les conseils en ciblant individuellement les administrateurs pour les conséquences de leurs décisions et de la mauvaise gestion des questions qui leur sont dévolues, notamment en matière de supervision des questions environnementales et sociales.

Pour les sociétés exclues de notre univers d'investissement actif en vertu de la politique d'investissement responsable d'Amundi, et pour une sélection de sociétés qui n'ont pas agi de manière réactive sur des sujets qui constituent des risques systémiques (e.g. les risques liés au climat, la perte de biodiversité ou la cohésion sociale) ou qui ont adopté une stratégie climatique considérée comme insuffisante alors qu'elles opèrent dans des secteurs pour lesquels la transition est essentielle à l'alignement sur l'accord de Paris, Amundi a tenu le conseil et la direction responsables de l'absence d'actions suffisantes sur ces questions matérielles de durabilité en votant contre la quitus ainsi que contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Amundi a enregistré 1 240 votes contre les décharges de responsabilité et les élections d'administrateurs en raison de controverses ESG et de pratiques en retrait lors des AG 2023, ce qui représente 8 % de l'ensemble de nos votes contre la direction pour ce type de résolutions.

03 Résolutions d'actionnaires

D'après notre expérience, le soutien et le dépôt de résolutions d'actionnaires constituent une technique d'engagement efficace pour faire évoluer les pratiques des entreprises lorsque le dialogue n'a pas abouti et/ou que le désinvestissement n'est pas envisageable⁵.

Toutes les résolutions d'actionnaires portant sur des sujets environnementaux, climatiques et sociaux sont soigneusement analysées par un membre de l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise, avec l'aide des analystes de l'équipe Recherche ESG. Ces résolutions sont votées au cas par cas car elles sont souvent spécifiques aux entreprises, en prenant en compte des facteurs tels que la nature de la résolution, qui sont les déposants, leurs arguments et leur objectif, ainsi qu'une évaluation des points suivants :

- l'impact potentiel sur la société et ses actionnaires ;
- l'impact potentiel sur les facteurs de durabilité ;
- les meilleures pratiques et les scénarios de transition du secteur ;
- les objectifs du déposant de la résolution ;
- si la résolution est considérée trop prescriptive ou ne repose pas sur des recherches scientifiques reconnues.

Ces résolutions peuvent porter sur l'atténuation du changement climatique, l'information et la transparence, l'approvisionnement responsable, les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise ou les pratiques sociales. Amundi considère favorablement les résolutions d'actionnaires dont l'objectif sous-jacent est aligné sur nos principes généraux environnementaux et sociaux ou sur des normes internationalement reconnues. En 2023, Amundi a soutenu 77 % (contre 76 % en 2022) des résolutions d'actionnaires E&S soumises au vote.

5. Are Corporate Boards Responding to Successful Shareholder ESG Proposals ? PRI, 2023. <https://www.unpri.org/active-ownership-20/are-corporate-boards-responding-to-successful-shareholder-esg-proposals/11160.article>

Le leadership d'Amundi reconnu en externe

Début 2024, **ShareAction** a classé Amundi dans le top 3 (+7 places par rapport à 2023) des 69 plus grands gestionnaires d'actifs au monde en termes de performance de vote sur 257 résolutions d'actionnaires environnementales et sociales étudiées dans leur rapport [Voting Matters 2023](#). Selon ce rapport, les gestionnaires d'actifs européens, dont Amundi, continuent de montrer la voie et de surpasser les autres gestionnaires d'actifs mondiaux en matière de soutien aux résolutions d'actionnaires.

De même, dans le dernier rapport [Climate in the Boardroom](#) de **MajorityAction**, Amundi s'est distinguée au cours de la saison de votes 2023, pour son leadership dans l'utilisation du vote pour tenir les administrateurs des entreprises essentielles à la transition vers le net zéro responsables de leurs actions climatiques. Amundi est l'un des deux seuls gestionnaires d'actifs à s'être opposé aux élections du conseil de toutes les entreprises américaines en retard en matière de stratégie climatique, sélectionnées dans le rapport.

Par ailleurs, le Committee on Workers' Capital (CWC) a publié un premier rapport [Voting for Labour Rights](#) sur l'évaluation de la manière dont les gestionnaires d'actifs ont défendu les droits des travailleurs en 2023. CWC a compilé 13 votes clés liés aux droits du travail et a analysé la manière dont dix des plus grands gestionnaires d'actifs du monde ont voté sur ces résolutions. Amundi a également été classée dans le top 3.

04 Adéquation des votes 2023 avec la politique de vote

Toutes les décisions de vote s'appuient sur et suivent la politique d'Amundi, permettant une approche pragmatique et au cas par cas pour prendre en compte le contexte de chaque société. Il n'y a pas eu de circonstances dans lesquelles nous nous sommes écartés de notre politique en 2023.



Focus sur nos actions de vote liées à la gouvernance

01 Principales tendances et faits marquants

Sur le plan de la gouvernance, la saison de votes 2023 a été marquée par les tendances suivantes :

AG virtuelle

En termes de format, les AG ont de nouveau été un mélange de réunions en présentiel, entièrement virtuelles et hybrides. Si de nombreuses sociétés sont revenues à un format présentiel ou hybride, cela n'a pas été le cas partout. Dans les pays germaniques, les régulateurs ont établi le cadre des AG virtuelles, afin de remplacer les dispositions temporaires introduites en réponse à la pandémie qui devaient expirer. Les modifications statutaires correspondantes ont été soumises au vote en 2023, en particulier en Allemagne, Suisse et Autriche. Bien qu'il y ait eu une réticence de la

part de certains investisseurs, dont Amundi, à soutenir ces résolutions estimant que les droits des actionnaires et l'accès aux administrateurs doivent être préservés, le niveau moyen d'opposition sur ces amendements proposés a été limité (14 % en Suisse et 10 % en Allemagne). En Italie également, de nombreuses sociétés cotées ont profité de la prolongation de la législation d'urgence jusqu'en juillet 2023 pour empêcher les actionnaires d'assister aux AG.

Structure financière

Au Royaume-Uni, à la suite de la mise à jour des lignes directrices du *Pre-Emption Group* en novembre 2022, qui a augmenté la limite de 5 % à 10 % pour les autorisations d'augmentation de capital de routine sans droit préférentiel de souscription (DPS), un certain nombre de

résolutions liées aux autorisations de capital ont échoué au cours de la saison de votes 2023 (13 résolutions). Plusieurs sociétés ont expliqué ce niveau d'opposition par le fait que des actionnaires stratégiques ne souhaitent pas subir de dilution supplémentaire.

Résolutions d'actionnaires liées à la gouvernance & proxy fights

Nous distinguons deux catégories de résolutions d'actionnaires en matière de gouvernance : des résolutions de routine et des résolutions non routinières, ces dernières impliquant des décisions plus complexes susceptibles d'avoir des ramifications à long terme pour la société ou ses actionnaires. En Chine et en Italie, les actionnaires soumettent régulièrement des résolutions de routine dans le cadre des élections d'administrateurs (le *voto di lista* en Italie). Les résolutions de routine représentent les deux tiers des résolutions d'actionnaires liées à la gouvernance. En ce qui concerne les résolutions non routinières, les plus fréquemment soumises en 2023 concernaient l'élection des administrateurs, en particulier sur les marchés d'Amérique du Nord et du Japon. Aux États-Unis, cette saison a vu une augmentation significative du nombre de résolutions exigeant un président du conseil indépendant (46 % de toutes les résolutions d'actionnaires liées à la gouvernance en 2023 contre 18 % en 2022) ou ciblant des administrateurs individuels (11 % de toutes les résolutions d'actionnaires liées à la gouvernance en 2023 contre 7 % en 2022).

Plusieurs demandes liées à la rémunération ont également été avancées par les actionnaires.

Alors que les entreprises japonaises sont généralement considérées comme moins réceptives aux demandes des actionnaires, les résolutions d'actionnaires au Japon ont gagné en importance cette année, les gestionnaires d'actifs étant plus enclins à soutenir les activistes, alors que les régulateurs et les décideurs politiques réclament une meilleure gouvernance⁶. Un certain nombre de *proxy fights* ont eu lieu cette année au Japon et certaines des résolutions dissidentes ont reçu un soutien important :

- Lors de l'assemblée générale de Toyo Construction Co., Ltd, sept des neuf candidats dissidents au conseil et le commissaire aux comptes désigné ont été approuvés.
- A l'AG de Seven & i Holdings Co, il convient de noter que les résolutions du dissident, bien que rejetées, ont reçu un niveau de soutien entre 26 % et 34 %.

02 Principaux résultats de la campagne d'Amundi

Cumul des fonctions de président et directeur général

La concentration des pouvoirs par le cumul des fonctions de président et de directeur général a donné lieu à des votes contre l'élection des administrateurs occupant ce poste (représentant 2 % de nos votes *contre* sur les questions liées à la structure du conseil, vs 3 % en 2022), car nous pensons qu'une concentration excessive des pouvoirs peut entraver la capacité du conseil à exercer sa mission de contrôle. Dans les cas où cette séparation des pouvoirs n'existe pas,

la création d'un poste d'administrateur référent indépendant, doté de fonctions distinctes et de pouvoirs spécifiques, devrait contrebalancer les pouvoirs cumulés du président-directeur général (PDG). La séparation des deux rôles est devenue une pratique courante sur les marchés développés. Même aux États-Unis, moins de la moitié des sociétés continuent de combiner les deux fonctions: dans 44 % des sociétés du S&P 500, le directeur général actuel exerce

6. Source : [Shareholder Proposals Gain Traction in Japan as Activism Thrives, Reuters, 2023](#).

également la fonction de président⁷. En France également, la tendance à la dissociation des fonctions se poursuit avec seulement 29 % des conseils d'administration du CAC 40 ayant des fonctions combinées⁸. En 2023, Amundi s'est opposée à l'élection de 352 PDG, dont 195 aux États-Unis.

Amundi préfère la séparation des fonctions de président et directeur général, comme en témoigne notre décision de ne pas soutenir 352 réélections de président-directeurs généraux.

Étude de cas 2 : Colruyt Group NV – Cumul des fonctions

Region : Europe

Secteur : Commerce de détail de produits alimentaires et de première nécessité

Contexte

Depuis 2021, Amundi engage avec Colruyt Group, un distributeur belge dans le secteur de l'alimentation et des produits de première nécessité, concernant le cumul des fonctions de président et de directeur général sans administrateur référent indépendant. Par ailleurs, la composition du Comité d'audit n'était pas conforme aux lignes directrices d'Amundi en matière d'indépendance.

Actions d'Amundi

Après analyse de l'ordre du jour de la réunion de 2022, nous avons informé la Société qu'Amundi préférerait que les fonctions de président et de directeur général soient séparées et que, compte tenu de l'absence d'administrateur référent indépendant, nous envisagions de voter contre l'élection de Jozef Colruyt en tant qu'administrateur.

Amundi a également mentionné que nous attendons du Conseil qu'il soit composé d'un ensemble diversifié de membres, avec un nombre suffisant de membres indépendants, et que les comités du Conseil d'Administration incluent une majorité de membres indépendants et ne comptent pas de dirigeants de la Société.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

En 2022, Amundi a voté contre l'élection du PDG qui a été adoptée avec 9 % d'opposition, ainsi que contre la réélection des membres non indépendants du Comité d'Audit, le niveau d'indépendance n'étant que de 33 %.

La Société a annoncé en 2023 la nomination d'un nouveau directeur général tandis que l'ancien PDG est resté président du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne le niveau d'indépendance du comité d'audit, nous avons pris contact avec la Société pour réitérer nos préoccupations, car le niveau d'indépendance est resté en deçà de notre seuil en 2023.

Prochaines étapes

Bien que la séparation des rôles de président et de directeur général soit une étape positive, Amundi continuera à engager avec la Société pour améliorer le niveau d'indépendance du Conseil qui n'est toujours pas conforme à la politique d'Amundi.

7. Source : [The Conference Board - Communiqué de presse - Board Leadership and Structure, décembre 2023](#).

8. Source : [Rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, novembre 2023](#).

AG virtuelle

Amundi soutient l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la communication avec les actionnaires et considère que la retransmission de l'AG en ligne est bénéfique. Cependant, le format d'AG exclusivement virtuel peut entraver un engagement actif et significatif avec les actionnaires et le plein exercice de leurs droits, avec la possibilité pour les conseils d'administration d'éviter les questions délicates. Nous pensons qu'un régime de gouvernance d'entreprise doit sauvegarder et faciliter l'exercice des droits des actionnaires, en garantissant un traitement équitable de tous les actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.

Contrôle du conseil et de la gouvernance

Un accent particulier a été mis sur la responsabilité et la réactivité du conseil au cours de la saison de votes 2023. La responsabilisation du conseil est devenue la deuxième raison la plus fréquente de nos votes contre les élections et la décharge (35 % de tous les votes contre la direction pour des questions liées à la structure du conseil). Cela coïncide avec l'augmentation du nombre de sociétés que nous avons classées dans la catégorie « en retrait » en matière d'ESG et avec une politique plus stricte sur les sujets de gouvernance, tels que la persistance de pratiques de rémunération inadéquates, les honoraires excessifs pour les services autres que l'audit, le manque de diversité et la réponse insuffisante à la dissidence des actionnaires.

Notre propre expérience, en essayant de poser des questions lors des AG, a montré qu'il est encore assez complexe d'exercer ses droits d'actionnaires virtuellement. C'est pourquoi Amundi s'est opposée aux modifications des statuts prévoyant la possibilité de tenir des AG uniquement virtuelles de manière permanente, à moins que les circonstances exceptionnelles justifiant la tenue d'une AG uniquement virtuelle (e.g. une crise sanitaire) ne soient clairement précisées dans la modification proposée.

Amundi s'est opposée à la plupart de ces résolutions en votant contre 87 % d'entre elles⁹.

Lorsqu'il s'agit de sociétés en retrait sur les aspects ESG, en fonction de la gravité des préoccupations, nous pouvons nous opposer à la décharge des responsabilités (quitus) et à la réélection d'un ou de plusieurs administrateurs. Cette approche permet à Amundi de faire remonter le problème si les améliorations sont jugées insuffisantes, ce qui peut nous amener à un vote contre les réélections ultérieures. Amundi vote généralement contre les administrateurs ayant siégé depuis au moins deux ans, car les nouveaux administrateurs ne devraient pas être tenus responsables des décisions prises par le passé.

9. Sur la base d'un échantillon de plus de 300 résolutions proposant des modifications en rapport avec les AG virtuelles.



Étude de cas 3 : Adobe Inc. - Responsabilité du conseil d'administration en ce qui concerne les pratiques de rémunération

Region : Amérique du Nord

Secteur : Logiciels et services

Contexte

Amundi a voté contre la rémunération d'Adobe, un éditeur de logiciels américain, depuis 2021, en raison de l'absence de critères de performance ESG dans la rémunération des dirigeants.

Actions d'Amundi

Au cours des trois dernières années, Amundi a informé la Société de son intention de voter contre le rapport de rémunération en raison de l'absence de critères de performance ESG pertinents. Bien que des critères ESG semblaient être inclus dans l'évaluation de la performance individuelle, le rapport de rémunération ne fournissait pas suffisamment d'informations pour permettre aux actionnaires d'évaluer les liens entre la rémunération, la performance et les objectifs de performance.

En 2023, nous avons également indiqué à la Société notre intention de voter contre la réélection des quatre membres du Comité de Rémunération, Amundi considérant que ces derniers devaient être tenus responsables de la structure inadéquate de la partie variable de la rémunération.

Nous avons réitéré nos attentes en termes de niveau de transparence et de mesurabilité des critères ESG. Alors que la Société n'avait répondu à aucune de nos alertes de vote les années précédentes, elle a expliqué en 2023 que les objectifs utilisés étaient mesurables et que des détails supplémentaires seraient fournis avant l'AG. N'ayant reçu aucune information supplémentaire, nous avons informé la Société du maintien nos votes. Le rapport de rémunération a été adopté (88 % de soutien en moyenne depuis 2021).

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

A la suite à notre vote, la Société a demandé à organiser une réunion, pendant laquelle plus de détails sur les critères ESG ont été fournis. Nous avons insisté sur la nécessité de publier davantage d'informations sur ces indicateurs et rappelé notre politique en matière de responsabilité du conseil. La Société a apprécié les commentaires d'Amundi et s'est engagée à transmettre l'information au Comité de Rémunération.

Prochaines étapes

Nous continuerons à surveiller l'amélioration du rapport de rémunération et à voter contre ce dernier ainsi que les membres du Comité de Rémunération lors de leur réélection, si aucune amélioration n'est apportée.

Amundi estime que la disponibilité des membres est une condition préalable essentielle au bon fonctionnement du conseil. L'*overboarding*, c'est-à-dire le cumul excessif de mandats, et l'assiduité aux réunions sont des défis persistants sur de nombreux marchés. Les administrateurs peuvent compromettre leur efficacité en siégeant à un trop grand nombre de conseils. Le rôle d'un membre de conseil d'administration est devenu plus complexe et prend plus de temps car il doit gérer de nouvelles questions de conformité et des sujets émergents tels que les risques liés au climat

ou à la biodiversité dans un environnement mondial en changement constant. Nous restons particulièrement vigilants quant à la nécessaire disponibilité des fonctions clés, compte tenu de leur importance croissante et de la charge de travail qu'elles impliquent. En conséquence, nous nous sommes opposés à 5 % des réélections en raison de préoccupations liées à la surcharge de travail. L'assiduité aux réunions est également essentielle à la bonne gouvernance : nous attendons des administrateurs qu'ils restent engagés et informés et qu'ils soient présents pour contribuer aux décisions importantes.



Étude de cas 4 : Nokia Oyj – Cumul de mandats

Région : Europe

Secteur : Matériel et équipement technologique

Contexte

Amundi dialogue régulièrement avec Nokia Oyj, une entreprise finlandaise d'équipements de communication. L'un des principaux sujets de discussion a été les élections d'administrateurs groupées soumises au vote, qui comprennent souvent plusieurs candidats cumulant trop de mandats. Cette pratique consistant à regrouper les résolutions d'élection d'administrateurs a conduit Amundi à voter contre l'ensemble de la liste, même si seuls quelques administrateurs ne respectaient pas nos lignes directrices en termes de nombre de mandats.

Action d'Amundi

En amont de l'AG 2023, Amundi a informé la Société que nous ne soutiendrions pas l'élection d'une administratrice non exécutive détenant deux mandats en dehors de Nokia Oyj, l'un en tant que présidente du comité d'audit et l'autre en tant que dirigeante. Amundi recommande que les administrateurs exécutifs n'exercent pas plus de deux autres mandats en dehors de leur groupe et que les administrateurs non exécutifs n'exercent pas plus de quatre mandats. Par ailleurs, compte tenu de la charge de travail et de l'importance croissante des fonctions exécutives et de présidence (en particulier les présidences du conseil d'administration et du comité d'audit), nous recommandons que le nombre de mandats acceptables pour un administrateur exerçant l'une de ces fonctions soit encore réduit.

Les élections des administrateurs ont été présentées dans des résolutions séparées en 2023, ce qui a permis à Amundi de voter contre uniquement l'administratrice concernée, conformément à notre politique de vote.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Nokia Oyj a réagi rapidement à notre alerte en expliquant que cette administratrice s'était engagée à quitter son poste de direction dans l'une des sociétés, ce qui ramenait le nombre de ses mandats à un total de trois à l'avenir.

Nous avons donc réévalué notre vote négatif et soutenu son élection.

Prochaines étapes

Amundi surveille en permanence les problèmes tels que l'*overboarding* et s'efforce d'améliorer les échanges d'informations avec les sociétés investies.

Indépendance

Amundi attend des conseils d'administration qu'ils soient composés d'un ensemble diversifié de membres, avec un nombre suffisant de membres indépendants, afin qu'ils exercent leur rôle avec indépendance d'esprit et puissent remettre en question la gestion de la société si nécessaire. Nous nous sommes opposés à 11 % des élections d'administrateurs pour des raisons d'indépendance, notamment dans le contexte d'une durée du mandat excessive ou d'une définition de l'indépendance non conforme à la classification d'Amundi. Ce manque d'indépendance du conseil est resté

une préoccupation prédominante au Japon et en France, représentant respectivement 61 % et 60 % des votes contre les élections au conseil dans ces marchés.

Il nous paraît important de sanctionner les durées excessives de mandats compte tenu de notre objectif d'assurer un renouvellement suffisant du conseil d'administration : nous pensons qu'il est essentiel que ce dernier connaisse une rotation régulière afin d'introduire de nouveaux administrateurs dotés de compétences différentes et d'une nouvelle perspective.

Étude de cas 5 : Grupo Financiero Banorte SAB de CV - Indépendance du conseil d'administration

Region : Marchés émergents

Secteur : Secteur financier - Banque

Contexte

Amundi a voté contre plusieurs élections au Conseil en raison de problèmes d'indépendance ou d'*overboarding* lors de l'AG de Grupo Financiero Banorte, un groupe financier mexicain diversifié.

Actions d'Amundi

L'un des administrateurs de la Société, un universitaire siégeant dans quatre comités, est membre du Conseil d'administration de Banorte depuis 13 ans.

En avril, nous avons alerté la Société sur notre vote contre plusieurs candidats. Nous avons également souligné que les administrateurs non exécutifs siégeant au Conseil depuis plus de 12 ans, bien que considérés comme indépendants par la Société, seraient reclassés comme non indépendants par Amundi. Après cette reclassification, la Société disposait encore d'un niveau d'indépendance adéquat de 57 %, mais pas au niveau du Comité de Nomination (43 % d'indépendance).

La Société a affirmé que, compte tenu de ses compétences et de son expérience, ainsi que de son implication et de son assiduité, l'administrateur s'était pleinement acquitté de ses devoirs et obligations. Néanmoins, nous avons clairement expliqué pourquoi nous ne soutenions pas la candidature de cet administrateur et des autres membres non indépendants du Comité de Nomination, conformément à la politique de vote d'Amundi.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Bien que les actionnaires aient réélu cet administrateur lors de l'AG, la Société a confirmé, lors de notre engagement de septembre 2023, qu'elle commencerait à chercher un nouveau candidat afin d'éviter de futurs votes défavorables en raison de la durée de ce mandat.

Prochaines étapes

Amundi contrôlera le niveau d'indépendance des comités du Conseil d'Administration lors de l'AG 2024 et prendra des mesures si ce niveau reste inférieur à nos lignes directrices.

Matrice de compétences

Nous accordons une grande importance à la diversité des compétences au sein du conseil. La promotion de l'expertise ESG reflète notre engagement à garantir l'adaptabilité des sociétés à l'évolution de leur environnement.

En ce qui concerne les profils des administrateurs, nous considérons qu'il est essentiel de disposer d'informations détaillées sur chaque candidat avant le vote à l'AG (curriculum vitae, compétences apportées au conseil qui justifient le choix de ce candidat, mandats en cours). Par conséquent, lors de nos discussions avec les sociétés, nous avons cherché à nous assurer que les conseils d'administration possédaient les compétences adéquates en les interrogeant

sur les processus de création de la matrice de compétences et d'évaluation des membres. Selon nous, il est primordial que les conseils disposent de l'expertise appropriée pour générer des débats avec la direction et une prise de décision objective en accord avec la raison d'être et la stratégie à long terme de la société, en cohérence avec une économie durable à faible émission de carbone. Lors de nos engagements auprès des sociétés, nous avons identifié certaines des meilleures pratiques en 2023 concernant la matrice de compétences :

- La séparation des compétences ESG en piliers environnementaux/climatiques et sociaux distincts ;
- Le développement de méthodologies robustes pour créer la matrice de compétences du conseil, par exemple en définissant clairement les exigences pour chaque compétence et en limitant le nombre de compétences qu'un membre peut sélectionner pour se concentrer sur les compétences principales.

Engagement - Compétence du conseil d'administration : focus sur l'industrie du transport aérien

Contexte

Nous considérons que la qualité et la compétence des conseils d'administration sont des éléments essentiels d'une gouvernance efficace et contribuent à la performance à long terme des sociétés dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Les membres du conseil doivent également être en mesure de comprendre l'impact que le changement climatique pourrait avoir sur l'entreprise et son modèle économique.

Raison d'être de l'engagement

Les compagnies aériennes doivent redoubler d'efforts pour décarboner leurs activités. Le secteur représente 2,8 % des émissions mondiales de carbone et l'IATA prévoit que le nombre de passagers aériens doublera, passant de 4,4 milliards en 2016 à 8,8 milliards en 2037¹⁰. Les émissions de CO₂ devraient tripler d'ici 2050 dans un scénario de statu quo. Pour faire face à ces vents contraires, les entreprises ont besoin d'un leadership fort et de qualité. Elles ont également besoin de l'expertise adéquate. La qualité du conseil ne peut être appréciée uniquement en fonction de la proportion d'administrateurs indépendants. Nous considérons que la qualité des conseils des compagnies aériennes est souvent négligée et qu'en raison des spécificités du secteur (nature internationale, évolutions du marketing et du comportement des clients, secteur à fortes émissions), ces conseils requièrent une expertise spécifique.

10. Source : [20 Year Passenger Forecast](#), IATA, octobre 2018

Expérience/compétences/caractéristiques	Justification
Connaissance des questions environnementales	<ul style="list-style-type: none"> → L'aviation représente 2,8 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et doit impérativement se décarboner. → L'expertise sur les questions environnementales est clairement un atout.
Relations sociales	<ul style="list-style-type: none"> → Des lois du travail différentes peuvent rendre les relations sociales complexes. → Un secteur marqué par les grèves (et indemnités).
Marketing/Clients	<ul style="list-style-type: none"> → Industrie B2C ; une expertise en marketing est un plus. → Gestion des données et marketing digital avec l'évolution des canaux de distribution.
Relations gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> → Le secteur reste politiquement sensible et des relations gouvernementales efficaces peuvent aider.
Finances	<ul style="list-style-type: none"> → Industrie à forte intensité de capital.
Diversité géographique	<ul style="list-style-type: none"> → Le secteur aérien est international et les administrateurs ayant une telle expérience sont un atout précieux.

Actions d'Amundi

Sélection de l'engagement

Nous avons sélectionné des entreprises du secteur aérien mondial. Depuis le début de ces engagements, 49 compagnies aériennes ont été retenues.

Objectifs de l'engagement

Nous voulions mieux comprendre la manière dont les entreprises envisageaient la question de la qualité des conseils d'administration et identifier les meilleures pratiques. Notre engagement avait trois grands objectifs :

- Améliorer la composition générale des conseils;
- Encourager les sociétés à mieux rendre compte de la qualité de leur conseil en communiquant une "*politique*" ou une "*matrice*" sur les compétences des conseils ; et
- Améliorer l'information sur la formation et les besoins en la matière.

Prochaines étapes et perspective d'engagement d'Amundi

L'information sur la gouvernance n'est pas une caractéristique nouvelle ou récente de communication par les entreprises. Néanmoins, depuis le début de notre campagne, nous avons constaté des améliorations tant en termes de publication (e.g. la publication d'une matrice des compétences du conseil qui permet aux investisseurs d'en évaluer la qualité) que de composition réelle du conseil (e.g. une entreprise qui s'est engagée à augmenter sa diversité de genre) comme le montre l'échantillon dans le tableau ci-dessous (en 2023, nous avons continué à dialoguer avec ces entreprises pour nous assurer que nos recommandations sont mises en œuvre).

	Début de l'engagement	Statut à la fin de 2022	Evolution à la fin de 2022	Statut à la fin de 2023	Evolution à la fin de 2023
Société A	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble adéquat de compétences du Conseil. Manque d'expérience en matière de relations du travail. Pas de matrice de compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> La Société a publié une matrice des compétences du conseil d'administration. Nous estimons qu'il manque encore une expertise pertinente en matière de relations sociales. 	↑	Nous estimons que l'expertise pertinente en matière de relations du travail fait toujours défaut.	→
Société B	<ul style="list-style-type: none"> Expérience pertinente dans l'industrie. Manque d'expérience en marketing numérique. Manque d'expérience pertinente en matière d'ESG. 	<ul style="list-style-type: none"> Deux nouveaux membres du Conseil ayant une expérience dans le domaine du marketing numérique ont été nommés dans le cadre des rafraîchissements du Conseil. Ces arrivées ont également permis d'élargir l'expérience géographique La Société a déclaré qu'elle chercherait à améliorer l'expertise ESG de son Conseil à l'avenir. 	↑	Selon nous, l'expertise ESG pertinente fait toujours défaut.	→
Société C	<ul style="list-style-type: none"> La Société a publié une matrice détaillée des compétences du Conseil. La Société est l'une des rares à fournir des informations sur les compétences du Conseil. Faible diversité géographique et de genre. 	Faible diversité géographique et de genre.	→	Pas de changement dans la diversité géographique mais augmentation de la proportion de femmes au sein du Conseil (22 %).	↑
Société D	<ul style="list-style-type: none"> Expérience pertinente dans l'industrie. Membres du conseil formés aux questions ESG. Manque de membres du Conseil ayant une expérience des relations sociales. Insuffisance de la diversité de genre au sein du Conseil. Absence de matrice de compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif de la Société est d'accroître la diversité de genre au sein de son Conseil pour atteindre 33 % en 2026. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les autres demandes. 	→	<ul style="list-style-type: none"> La Société a publié une matrice sur les compétences du Conseil. La diversité de genre au sein du Conseil atteint 36 %. 	↑

Nous continuerons à encourager les entreprises qui ont répondu à l'enquête à améliorer l'éventail des compétences de leurs conseils d'administration, en tenant compte de nos demandes "sur mesure". Nous réitérerons nos demandes aux sociétés n'ayant pas répondu.



Étude de cas 6 : Entreprise anonymisée - Engagement sur l'expertise du conseil

Région : Marchés émergents

Secteur : Transport

Contexte

Au début de notre engagement en 2021, le Conseil d'administration de la Société disposait d'une expérience pertinente dans le secteur ainsi que d'une expérience consommateurs (en particulier dans de grandes multinationales de l'alimentation et des boissons). La Société a reconnu qu'elle ne disposait pas d'une expertise suffisante en matière de marketing digitale et d'e-commerce. En outre, la Société nous a informé que tous les membres du Conseil étaient directement exposés à l'ESG dans le cadre de leurs autres engagements commerciaux et de leurs fonctions non lucratives, ce que nous n'avons pas jugé suffisamment clair et/ou pertinent.

Actions d'Amundi

Nous avons initié cet engagement parce que nous estimions que le Conseil manquait d'expérience digitale. Le secteur du transport aérien est un secteur qui s'adresse aux consommateurs et l'expérience digitale est un atout précieux. Nous avons également estimé que le Conseil pourrait nommer un administrateur ayant de solides références en matière d'ESG. Nous avons engagé avec cette Société au moins une fois par an depuis 2021. En 2023, nous nous sommes concentrés sur l'expertise environnementale du Conseil.

Les principaux objectifs de notre engagement étaient les suivants :

- La nomination d'un administrateur non exécutif indépendant ayant une expérience du numérique.
- La nomination d'un administrateur non exécutif indépendant ayant une expérience préalable en matière d'ESG.
- Une amélioration de la transparence de l'émetteur sur les compétences du Conseil au moyen d'une matrice sur les qualifications actuelles.

Résultats et dynamique de l'émetteur

La compagnie aérienne a clairement amélioré la qualité et l'expertise de son Conseil avec la nomination de deux administrateurs ayant une expérience digitale pertinente et étendue en 2022. En 2023, une nouvelle administratrice indépendante "supervisant la durabilité dans une autre société cotée en bourse" a été nommée.

Prochaines étapes

Nous continuerons d'engager avec la Société pour nous assurer que le Conseil continue à renforcer son expertise ESG, plus particulièrement ses connaissances sur les questions environnementales, et qu'il offre une formation ESG appropriée aux membres.

Structure financière

Nous privilégions un dividende durable et responsable. Nous recherchons un équilibre entre des rendements immédiats et des investissements stratégiques qui garantissent la croissance et la stabilité à long terme.

Nous sommes convaincus qu'une politique de dividendes doit équilibrer le besoin de rémunération en espèces des actionnaires avec la nécessité de préserver la solidité financière de la société ainsi que les intérêts à long terme des salariés afin d'ouvrir la voie à une croissance future des bénéficiaires et à des investissements dans la transition environnementale. Avec de nombreuses entreprises affichant de

meilleures performances en 2023, l'économie se remettant de la crise du COVID-19, notre opposition au paiement de dividendes s'est atténuée. Le pourcentage de votes contre les résolutions liées aux dividendes a connu une baisse importante, passant de 15 % en 2021, en raison de la crise du Covid, à 7 % en 2023 et 2022. En ce qui concerne les autorisations d'augmentation de capital, nous nous sommes opposés à environ 21 % des résolutions (contre 20 % en 2022). Dans la plupart des cas, un vote défavorable a été émis lorsque les autorisations dépassaient notre limite établie de 50 % du capital social ou lorsque les autorisations sans DPS ne s'alignaient pas sur nos limites de 10 % du capital social, ce qui pourrait entraîner une dilution excessive pour les actionnaires actuels.

Étude de cas 7 : CEZ as - Distribution excessive de dividendes



Région : Europe

Secteur : Services publics

Contexte

Amundi a dialogué avec CEZ, un fournisseur d'électricité basée en République Tchèque, concernant sa politique de dividende. Amundi est en faveur d'un dividende durable et responsable : nous veillons particulièrement à ce qu'une politique de distribution de dividendes n'entrave pas la capacité d'investissement d'une entreprise, n'affaiblisse pas sa solidité financière et ne conduise pas à un partage de la valeur ajoutée défavorable aux salariés.

Actions d'Amundi

Le 9 juin 2023, nous avons alerté CEZ de notre décision de vote négatif concernant la résolution d'allocation des revenus. CEZ nous a répondu par e-mail en nous demandant de détailler notre position. Amundi a expliqué que nous considérons qu'un ratio de distribution de dividendes continuellement élevé suscite des inquiétudes quant au réinvestissement du capital et au potentiel de croissance de la Société.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

CEZ a entamé un dialogue avec Amundi en septembre 2023, dans le but de mieux comprendre les raisons qui ont motivé notre décision de voter contre le dividende lors de la dernière AG. En règle générale, la distribution de dividendes de CEZ vise 60 à 80 % du revenu net ajusté. Cependant, ces dernières années, la Société a distribué des dividendes exceptionnels à la suite de la vente d'actifs en Bulgarie et en Roumanie, ce qui a conduit à une augmentation substantielle de ses niveaux de distribution de revenus.

Amundi considère que le maintien de niveaux élevés de distribution de dividendes peut compromettre la capacité de la Société à soutenir ses opportunités futures, ainsi que son engagement en faveur de l'expansion des énergies renouvelables. Nous nous attendons à ce que la Société envisage de réinvestir les bénéficiaires pour accélérer sa transition vers les énergies renouvelables, compte tenu de son engagement actuel d'éliminer progressivement la production d'électricité au charbon d'ici 2038.

Prochaines étapes

Amundi continuera dans les années à venir à dialoguer avec la Société et à suivre de près sa politique et ses pratiques en matière de distribution de dividendes.

Changement de place de cotation et de siège social

Tout au long de la saison de votes 2023, Amundi a dialogué avec plusieurs sociétés ayant l'intention de quitter le London Stock Exchange (LSE) et d'obtenir une cotation sur le New York Stock Exchange (NYSE) à la recherche de valorisations plus élevées et de pools de capitaux plus importants, compte tenu de la contribution significative de l'économie américaine au chiffre d'affaires de certaines de ces sociétés. En 2023, seules 56 entreprises ont demandé à être cotées sur le marché principal du LSE, ce qui marque une baisse notable par

rapport à la moyenne annuelle de 112 entreprises par an entre 2018 et 2022¹¹.

Amundi examine au cas par cas les résolutions concernant le changement du siège social d'une société ou le transfert de la cotation vers une autre bourse, en tenant compte de la solidité de la justification fournie par la société, ainsi que de l'impact sur les droits des actionnaires minoritaires, y compris l'environnement réglementaire applicable aux clients investis.

Étude de cas 8 : Aegon NV - Protection des actionnaires minoritaires / Changement de siège social



Région : Europe

Secteur : Assurance

Contexte

Aegon N.V. est une société qui fournit des services d'assurance, de pension, de retraite et de gestion d'actifs dans le monde entier. Au cours de l'été 2023, les relations investisseurs d'Aegon ont contacté Amundi pour discuter du changement de domiciliation de la Société aux Bermudes et de son impact sur la gouvernance et les actionnaires minoritaires.

Actions d'Amundi

Amundi a organisé une réunion avec le Président du Conseil afin de mieux comprendre les raisons de cette opération et d'analyser l'impact d'un tel changement. Aegon est une société reconnue pour ses bonnes pratiques de gouvernance, nous avons donc insisté sur le fait que ce changement ne devrait pas conduire à une réduction des droits des actionnaires minoritaires et que nous attendons de la Société qu'elle continue à appliquer les meilleures pratiques en termes de gouvernance.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Au cours de cet appel, nous avons discuté de la composition future du Conseil (indépendance, combinaison des postes de directeur général et de président, diversité de genre, décharge du conseil). Nous avons également interrogé la Société sur les pratiques de rémunération, principalement sur le montant et le groupe de référence. Les droits des actionnaires actuels en matière d'émission de capital et de distribution de dividendes ont également été abordés.

En septembre, la Société a soumis au vote le changement de domiciliation et la modification des statuts liée à cette opération. En réponse aux préoccupations exprimées par certains investisseurs, dont Amundi, la Société a apporté des modifications supplémentaires quelques jours avant l'AG visant à renforcer les droits des actionnaires, notamment en matière d'émission de capital et de dividende. Grâce à la grande réactivité du conseil, Amundi a finalement décidé de voter en faveur de l'opération, qui a été approuvée à 99 %.

Prochaines étapes

Depuis le vote, Amundi a poursuivi son dialogue avec la Société, en se concentrant sur la mise à jour de la politique de rémunération.

11. Données de la Financial Conduct Authority (FCA).

Proxy fight

L'activisme actionnarial se développe de plus en plus en dehors des États-Unis, notamment en Europe et en Asie qui ont connu des niveaux records de nouvelles campagnes en 2023. Pour la troisième année consécutive, le nombre total de sièges au conseil d'administration remportés par les activistes a continué d'augmenter, reflétant les campagnes réussies ayant eu lieu en Europe et en Asie¹². Amundi analyse les *proxy fights* (campagnes d'actionnaires pour nommer un ou des candidats au conseil) au cas par cas :

notre approche consiste à dialoguer avec ❶ le dissident pour discuter des contre-résolutions déposées concernant les élections au conseil d'administration et ❷ la société pour examiner ses réponses aux arguments du dissident, en amont de l'AG. Amundi prend en compte différents facteurs, tels que le bien-fondé des préoccupations identifiées par le dissident, les qualifications des candidats proposés et la meilleure option pour assurer une création de valeur durable.

Étude de cas 9 : Brenntag SE - Proxy fight

Région : Europe

Secteur : Biens d'équipement

Contexte

Alors que les *proxy fights* restent assez rares en Europe, Brenntag, une entreprise allemande du secteur du commerce et de la distribution, a dû faire face à des investisseurs activistes qui remettaient en question la stratégie, les performances passées et la gouvernance de l'entreprise et appelaient, par conséquent, à son démantèlement.

Actions d'Amundi

Le dissident a déposé une contre-résolution contre deux réélections du Conseil de Surveillance, en proposant deux profils concurrents pour remplacer ceux dont le mandat expirait en 2023. Ces résolutions d'actionnaires sont spécifiques à l'Allemagne et consistent principalement à rejeter les résolutions du management afin de pouvoir présenter des candidats aux actionnaires.

En cas d'élections contestées au conseil, Amundi applique une approche au cas par cas, en discutant avec les deux parties et en tenant compte de l'avis des gestionnaires de portefeuille sur la stratégie actuelle de la Société.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Après une discussion approfondie avec la Société et l'activiste, Amundi a estimé qu'un rafraîchissement du Conseil de Surveillance pouvait être perçu favorablement et a décidé de voter contre la réélection d'un des membres du Conseil, ouvrant ainsi la possibilité aux actionnaires de voter sur la contre-résolution visant à élire le candidat du dissident.

Les deux candidats soutenus par la Société ont conservé leur position, empêchant les candidats soutenus par les activistes d'être soumis au vote. Toutefois, ce résultat s'est accompagné d'une opposition significative de 37 % et 38 % des votes pour ces candidats.

En décembre 2023, la direction a présenté, lors de sa Capital Markets Day, un plan visant à scinder la Société en deux entités: Brenntag Essentials et Brenntag Specialties, acceptant ainsi l'une des principales demandes des activistes.

Prochaines étapes

Amundi continuera à surveiller le fonctionnement et la composition du Conseil de Surveillance de la Société ainsi que la scission ordonnée des deux activités qui devrait être conforme aux meilleures pratiques de gouvernance.



12. Source: [Annual Review of Shareholder Activism, Lazard 2023](#)

Résolutions d'actionnaires liées à la gouvernance

En 2023, 48 % de toutes les résolutions d'actionnaires étaient liées à des sujets de gouvernance, y compris des résolutions relatives à la structure du conseil. Le soutien d'Amundi aux résolutions d'actionnaires liées à la gouvernance est resté relativement stable par rapport à la saison précédente : 62 % de soutien en 2023 contre 68 % en 2022. Notre niveau de soutien varie d'une année sur l'autre car les décisions de vote sont basées sur un examen au cas par cas des pratiques de gouvernance

de chaque entreprise. En outre, de nombreuses résolutions d'actionnaires de routine en Chine sont déposées par des actionnaires de contrôle et sont soutenues par la direction de la société. En 2023, 639 de ces résolutions ont été déposées en Chine, représentant près de la moitié (48 %) de l'ensemble des résolutions d'actionnaires relatives à la structure du conseil d'administration sur lesquelles Amundi a voté au cours de l'année 2023.

Votes marquants - résolutions sur la gouvernance

En votant aux AG, Amundi et les autres coactionnaires ont la possibilité d'envoyer un message aux conseils concernant la stratégie de la société, ses pratiques ESG et la qualité de ses rapports. Il est donc essentiel que les sociétés suivent le niveau de dissidence (c'est-à-dire tous les votes contre la recommandation de la direction, y compris l'abstention) enregistré lors de l'AG afin de comprendre les préoccupations des investisseurs et de réagir en conséquence. Un niveau d'opposition de 20 % ou plus est généralement considéré comme significatif par le marché et exige une réaction de la part du conseil. Cette pratique permet d'éviter le rejet d'une résolution lors de futures AG, ce qui pourrait être perturbateur pour la direction et à sa réputation.

En 2023, sur la base des résultats de vote disponibles au moment de la rédaction de ce rapport, Amundi a noté les résultats suivants sur les résolutions liées à la gouvernance¹³ :

- 2 052 résolutions proposées par la société auxquelles Amundi s'est opposée ont reçu un niveau d'opposition égal ou supérieur à 20 %,
 - dont 122 résolutions rejetées par les actionnaires.
- 155 résolutions d'actionnaires ont enregistré un niveau de soutien égal ou supérieur à 20 %¹⁴,
 - dont 48 résolutions d'actionnaires ayant reçu un soutien majoritaire.

122 résolutions du management auxquelles Amundi s'est opposée ont été rejetées par les actionnaires

13. Sur la base des données fournies par l'ISS.

14. Seules les résolutions d'actionnaires contestées et non routinières ont été incluses dans le calcul.

Tableau 1 : Votes marquants relatifs à la gouvernance

Nom de la société	Pays	Secteur	Auteur de la résolution	Résolution	Raison	Vote d'Amundi	Résultats de l'AG
Koninklijke Philips NV	Pays-Bas	Équipements et services de soins de santé	Société	Approuver la décharge du Conseil d'Administration (groupé)	Préoccupations concernant la performance de l'ancien directeur général	Contre	76,4 % de dissidence - rejetée
Remgro Ltd	Afrique du Sud	Services financiers	Société	Réélire Peter Mageza en tant que membre du comité d'audit et de risque	Manque d'indépendance	Contre	52,7 % de dissidence - rejetée
La Française de l'Energie	France	Energie	Société	Approuver l'émission d'actions ou de titres liés à des actions sans DPS	Risque de dilution excessive	Contre	40,8 % de dissidence - rejetée
Orion Oyj	Finlande	Produits pharmaceutiques	Société	Autoriser la tenue des AG sous forme virtuelle uniquement	Diminution des droits des actionnaires	Contre	Rejetée (les résultats du vote n'ont pas été publiés)
Fujitec Co., Ltd.	Japon	Biens d'équipement	Société	Élection de l'administrateur Kaifu, Michi	Préoccupations concernant l'indépendance du candidat - proxy fights	Contre	54,9 % de dissidence - rejetée
Duke Energy Corporation	États-Unis	Services publics	Actionnaires	Adopter le vote à la majorité simple	Améliorer les droits des actionnaires	Pour	73,4 % de soutien - adoptée
Ford Motor Company	États-Unis	Automobiles	Actionnaires	Approuver le plan de recapitalisation pour toutes les actions à une voix par action	Améliorer les droits des actionnaires	Pour	35,9 % de soutien - rejetée

Focus sur nos actions de vote liées au climat et à l'environnement

La politique de vote d'Amundi met l'accent sur la nécessité pour les entreprises et les conseils d'administration de comprendre les défis environnementaux et climatiques auxquels ils sont confrontés, et de s'assurer qu'ils sont correctement positionnés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et à faible émission de carbone.

01 Principales tendances et faits marquants

La gestion des risques climatiques par les entreprises et leur stratégie de transition sont restées des sujets clés de la saison de votes 2023, avec moins de "Say on Climate" mais plus de résolutions d'actionnaires.

Résolutions sur le climat

Un "Say on Climate" est une résolution, déposée par le conseil ou un actionnaire, offrant un vote consultatif aux actionnaires sur la stratégie climatique d'une entreprise et sa mise en œuvre ex post. Après une augmentation du nombre de résolutions "Say on Climate" au cours des deux dernières années, la saison de votes 2023 a connu pour la première fois une baisse : seules 28 résolutions « Say on Climate » ont été soumises au vote consultatif des actionnaires, contre 48 en 2022. Il est intéressant de noter que ces résolutions ont enregistré un soutien légèrement plus élevé en 2023 (91 % contre 89 % en 2022). Les entreprises déposant ces résolutions ont eu l'occasion de tirer des enseignements de l'expérience des autres et de mieux comprendre les attentes des investisseurs.

Aux États-Unis, pour la troisième année consécutive, aucune entreprise n'a soumis de telles résolutions. Cela s'explique en partie par le manque de soutien des investisseurs américains à l'égard de ces pratiques et par l'augmentation du nombre de votes dissidents de la part des actionnaires en 2022. Certaines entreprises affirment également qu'elles attendent un cadre commun avant de soumettre un "Say on

Climate". Par contre ce mouvement continue sur sa lancée en France, qui reste l'un des marchés avec le plus grand nombre de résolutions soumises au vote (9 résolutions), aux côtés du Royaume-Uni (6 résolutions). En dehors de l'Europe, l'Australie a enregistré le plus grand nombre de résolutions de "Say on Climate" au cours de la saison de votes 2023, impliquant 3 entreprises. Il est également important de noter que peu de sociétés ont proposé un vote ex post sur leurs progrès et la mise en œuvre de leur stratégie climatique.

Résolutions d'actionnaires sur le climat

Le nombre de résolutions climatiques d'actionnaires exigeant un vote régulier sur la stratégie climat, des engagements plus ambitieux (par exemple des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)), un renforcement de la communication ou des actions climatiques spécifiques, a encore augmenté en 2023. Ces résolutions étaient de loin les plus répandues aux États-Unis (132 résolutions), suivies par le Canada (24) et le Japon (22).

Pendant la saison des votes aux États-Unis et au Canada, de janvier à juin 2023, bien qu'Amundi ait observé une augmentation de 33 % du nombre de résolutions d'actionnaires E&S dans les AG votées (287 en 2022 vs 382 en 2023), le soutien moyen des actionnaires a diminué de manière significative, passant de 29 % en 2022 à 21 % en 2023. Une analyse détaillée révèle toutefois une réalité plus nuancée : on observe une augmentation du nombre de résolutions environnementales recevant un taux de soutien compris entre 20 % et 50 % par rapport à 2022 (76 en 2023 contre 62 en 2022).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse significative du taux de soutien¹⁵ :

- Un nombre record de résolutions E&S ont été déposées¹⁶, décrites par certains actionnaires comme trop prescriptives et moins susceptibles de créer de la valeur à long terme¹⁷ ;
- La politisation des investissements ESG dans le débat public américain, qui incite certains investisseurs à adopter une approche plus conservatrice ;
- Le développement de résolutions dites "anti-ESG"¹⁸ ;
- Un grand nombre de résolutions ont déjà été déposées en 2022 et ont été moins soutenues en 2023 ;
- Le faible taux de soutien de certaines agences de conseil en vote pour les résolutions d'actionnaires E&S ;
- L'importance moindre accordée par certains actionnaires aux questions E&S compte tenu du climat macroéconomique et géopolitique, en particulier de la guerre en Ukraine et de ses conséquences sur l'approvisionnement en énergie²⁰.

Au Japon, les résolutions d'actionnaires liées au changement climatique ciblent traditionnellement le secteur des producteurs d'énergie qui est responsable de la plus grande partie des émissions de CO₂ liées à l'énergie dans le pays. Les investisseurs ont cependant commencé à cibler d'autres secteurs au Japon : un investisseur institutionnel européen a soumis une résolution d'actionnaire lors de l'AG de 2023 de Toyota Motor Corporation, demandant

un rapport annuel sur ses activités de lobbying climatique.

02 Principaux résultats de la campagne d'Amundi

Résolutions sur le climat

Il n'existe actuellement aucune norme exigeant un vote sur la stratégie climatique des entreprises ou dictant la fréquence de ce vote. Cependant, Amundi encourage les émetteurs à organiser un vote consultatif lors de l'AG sur la stratégie climatique de la société et son approche des risques et opportunités en la matière (vote ex ante) au moins tous les trois ans, ou plus tôt en cas de changement significatif. En outre, Amundi préconise un vote annuel sur la mise en œuvre ex post de cette stratégie. Compte tenu de la nature stratégique de ce sujet, nous pensons qu'il est essentiel d'utiliser l'AG à ces fins car elles constituent un moment de dialogue privilégié entre tous les actionnaires et les entreprises. De plus en plus d'entreprises abordent leur stratégie climatique lors de la présentation aux actionnaires à l'occasion de l'AG. Malheureusement, les investisseurs étrangers et institutionnels ont rarement l'occasion d'y assister.

Reconnaissant la nature spécifique des plans de transition climatique, Amundi a adopté une approche structurée pour l'analyse de ces résolutions, avec un cadre d'évaluation spécifique à chaque secteur. Amundi a voté sur plus de 28 résolutions "Say on Climate", dont 11 qu'elle a soutenu (39 %), ce qui marque une légère augmentation par rapport au niveau de soutien de l'année dernière (38 %). Toutes les entreprises concernées par un vote négatif ont été informées des raisons et des attentes d'Amundi quant à l'amélioration de leur stratégie.

**Une expertise sur mesure :
28 résolutions sur le climat analysées
selon une approche sectorielle et
structurée.**

15. Source : [In Focus : Shareholder Proposals in the 2023 U.S. Proxy Season, ISS governance, juillet 2023](#)

16. Cela s'explique en partie par un changement d'approche de la SEC, qui a facilité le dépôt de résolutions d'actionnaires.

17. Source : [Vanguard's backing for green and social proposals falls to 2 %, FT, August 2023](#)

18. Source : [BlackRock's support for climate and social resolutions falls sharply, FT, August 2023](#)

19. Source : [Highlights from 2023 Proxy Season](#) Le Conference Board a enregistré en 2023 une augmentation de 39 % du nombre de résolutions identifiées comme " anti-ESG " par rapport à 2022.

20. Source : [Investor Support of E & S Proposals, Harvard Law School Forum on Corporate Governance, juillet 2023](#)

Étude de cas 10: Shell Plc - Say On Climate



Région : Europe

Secteur : Énergie

Contexte

Amundi adopte une approche structurée et systématique pour évaluer les résolutions de Say on Climate tout en tenant compte des spécificités sectorielles. Cette approche se concentre sur la publication par les entreprises d'informations liées au climat et sur leur stratégie de transition « *zéro émission nette* », avec l'objectif à long terme de soutenir l'objectif de l'Accord de Paris, de maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2°C et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°. Les principaux aspects pris en compte sont les suivants :

- Gouvernance du climat ;
- Niveau de contribution/alignement des objectifs de décarbonation ;
- Stratégie de décarbonation ;
- Moyens financiers pour soutenir le plan climat ; et
- Incitation de la direction à l'exécution du plan climatique.

Actions d'Amundi

Bien que nous saluions la soumission annuelle par Shell d'un "Say on Climate" à un vote consultatif des actionnaires depuis 2021, Amundi a voté, pour la deuxième année consécutive, contre la résolution demandant l'approbation de la résolution Say on Climate sur l'exécution de la stratégie de transition énergétique de la Société. La stratégie climatique n'a pas évolué depuis l'année précédente et Amundi juge qu'elle n'est pas alignée avec l'Accord de Paris. L'ambition de Shell semble insuffisante pour être considérée comme "alignée" sur des objectifs d'atténuation du climat bien inférieurs à 2°C

Tout en reconnaissant les progrès réalisés par Shell en matière de réduction des émissions dans le cadre de ses activités, sans recourir jusqu'à présent à des compensations carbone, Amundi maintient des réserves importantes sur la stratégie climatique de la Société. Les inquiétudes proviennent d'un manque de clarté sur les contributions attendues au développement de solutions énergétiques à faible teneur en carbone, en particulier les capacités de production d'énergie renouvelable. Contrairement à ses homologues européens, Shell ne donne pas d'indications sur le développement des capacités de production d'énergie renouvelable d'ici 2030. En outre, la forte dépendance à l'égard des compensations pour atteindre la réduction des émissions de portée 1+2 pour 2030 et la transparence limitée sur les investissements actuels et prévus dans les nouveaux champs d'hydrocarbures ainsi que sur les solutions énergétiques à faible émission de carbone soulèvent d'autres préoccupations.

Ces facteurs ne répondent pas aux exigences d'Amundi en matière de validation des plans de transition énergétique dans le cadre des résolutions Say on Climate, où les ambitions sont évaluées par rapport au « Sustainable Development Scenario » (SDS) de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Amundi a informé Shell de notre vote négatif sur le Say on Climate. En outre, nous avons soutenu la résolution d'actionnaire déposée par Follow This, appelant Shell à aligner son objectif de réduction pour 2030 couvrant les émissions de GES liées à l'utilisation de ses produits énergétiques (scope 3) avec l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat. Nous pensons que des informations supplémentaires sur la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris seraient utiles aux actionnaires pour évaluer les risques potentiels et améliorer leur compréhension de la manière dont la Société gère sa transition. Cette résolution a reçu un soutien significatif de la part des investisseurs (20 %), alors que la résolution du Conseil a été contestée par 20 % des actionnaires cette année encore.



Bien que nous ayons dialogué avec la Société sur différents sujets au cours de l'année, tels que le scope 3, la pression des actionnaires, la transition énergétique, les solutions bas carbone, la préservation du capital naturel et les droits de l'homme, certains aspects de la stratégie climatique de Shell restent flous. L'hésitation de la Société à répondre à ces préoccupations a un impact sur le soutien d'Amundi à la résolution Say on Climate.

Prochaines étapes

Amundi suivra de près l'évolution de la stratégie climatique de Shell et pourra envisager une action d'escalade si nécessaire.

Responsabilité environnementale du conseil d'administration

Amundi considère que le conseil d'administration doit être tenu pour responsable de la mauvaise gestion ou du manque de surveillance des questions environnementales au sein de la société, ainsi que des controverses associées à ses activités commerciales. Dans son approche de responsabilisation des conseils, décrite dans la section Campagnes de vote 2023 - Faits marquants de ce rapport, Amundi maintient activement une liste d'entreprises que nous analysons comme étant en retrait en termes de performance climatique et de gestion de leur impact sur la biodiversité. Ces entreprises sont suivies de près conformément à notre politique de vote, ce qui nous permet d'exprimer nos préoccupations lors de l'AG. Ainsi, Amundi a

voté contre la réélection de 1 032 administrateurs dans 180 entreprises distinctes couvrant tous les secteurs, en raison de préoccupations environnementales telles que l'impact sur la déforestation, les lacunes de leur politique en matière de charbon, une communication inadéquate ou l'insuffisance de leurs objectifs en matière de réduction des émissions de carbone. Dans les secteurs de l'énergie et des services publics en particulier, Amundi s'est opposée à la réélection de 690 administrateurs (sur 2 809) dans 115 entreprises du secteur de l'énergie et des services publics (sur 417 entreprises) en raison de préoccupations concernant leur stratégie de développement durable.

Tableau 2 : Exemples d'entreprises en retrait sur le plan environnemental

Nom de la société	Pays	Secteur	Controverse environnementale	Candidats visés par Amundi	Résultats de l'AG
The Procter & Gamble Company	États-Unis	Biens de consommation de base	Préoccupations liées à la déforestation et à la réduction de la pollution plastique et aux objectifs en retard par rapport à ses pairs.	Contre le Président du Comité d'Audit	12,3 % de dissidence pour le président du Comité d'Audit.
Prudential plc	Royaume-Uni	Finances	Inquiétudes quant à l'absence d'engagement à éliminer progressivement le charbon conformément à l'Accord de Paris.	Contre le Président du Conseil d'Administration.	2,3 % de dissidence pour le Président.
China Construction Bank	Chine	Finances	Inquiétudes quant à l'absence d'engagement à éliminer progressivement le charbon conformément à l'Accord de Paris.	Contre un membre du Comité d'Audit.	5,1 % de dissidence pour ce membre du Comité d'Audit.
The Coca-Cola Company	États-Unis	Biens de consommation de base	Préoccupations liées aux performances en matière de plastique et d'emballage, comme en témoigne le Brand Audit 2022, une initiative de science participative qui consiste à compter et à documenter les marques trouvées sur les déchets plastiques afin d'aider à identifier les entreprises responsables de la pollution plastique.	Contre le PDG et les autres membres candidats à la réélection.	7,6 % de dissidence pour le PDG.
The Hong Kong and China Gas Company Limited	Hong Kong	Services publics	Inquiétudes quant à l'absence d'alignement sur la politique d'Amundi visant à éliminer progressivement le charbon thermique.	Contre le président, le DG et un autre membre du Conseil d'Administration candidat à la réélection.	21,4 % de dissidence pour le président. 3,9 % et 19,8 % de dissidence pour le PDG et le troisième administrateur visé, respectivement.
ORLEN SA	Pologne	Énergie	Inquiétudes quant à l'absence d'alignement sur la politique d'Amundi visant à éliminer progressivement le charbon thermique. Important émetteur mondial de gaz à effet de serre qui ne s'est pas fixé d'objectifs de réduction de ses émissions.	Contre la décharge de tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.	Entre 1 et 4,6 % de dissidence pour toutes les résolutions ciblées.
Tokio Marine Holdings, Inc.	Japon	Finances	Inquiétudes quant à l'absence d'engagement à éliminer progressivement le charbon conformément à l'Accord de Paris.	Contre la réélection des représentants du Conseil d'Administration.	Entre 5,4 % et 17,1 % de dissidence pour l'ensemble des membres ciblés.



Étude de cas 11 : Kinder Morgan, Inc – Une société en retrait sur le plan environnemental

Region : Amérique du Nord

Secteur : Énergie

Contexte

Kinder Morgan fait partie des plus importantes sociétés d'infrastructures énergétiques opérant en Amérique du Nord et a été identifiée comme l'une des plus grandes entreprises émettrices de GES au monde par la coalition d'investisseurs Climate Action 100+. La Société est considérée par Amundi comme ayant une stratégie climatique insuffisante.

Action Amundi

Amundi estime que l'adoption d'une stratégie climatique robuste par une entreprise est un facteur critique d'investissement dont les actionnaires doivent être pleinement informés. Sur la base de l'analyse interne de l'équipe de recherche ESG, Amundi a voté contre tous les membres du Conseil y compris le Président du Conseil et le Président du Comité de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité. Amundi s'est également opposée à la rémunération en raison de l'absence de critère de performance climatique clair. Selon la politique de vote d'Amundi, pour les entreprises des secteurs fortement exposés au changement climatique, un critère lié au climat doit être inclus parmi les indicateurs de performance de la rémunération variable.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Au total, plus de 29 % des actionnaires ont voté contre le Président du Comité de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité, et environ 8 % contre le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité des Rémunérations. Depuis l'AG, nous avons discuté à deux reprises avec la Société pour expliquer les raisons de notre vote contre les différents membres du Conseil.

Prochaines étapes

À l'avenir, Amundi continuera à dialoguer avec la Société pour l'encourager à améliorer sa stratégie climatique et n'hésitera pas à intensifier ses efforts si aucune mesure n'est prise par la Société.

Résolutions d'actionnaires relatives au climat et à l'environnement

Lors de la saison de votes 2023, les sujets environnementaux et climatiques ont constitué 9 % de toutes les résolutions d'actionnaires votées par Amundi. Amundi a soutenu 79 % de ces résolutions, reflétant une légère hausse par rapport à 2022.

Sur les questions liées au climat en particulier, Amundi a soutenu 88 % (contre 87 % en 2022) des résolutions d'actionnaires, réaffirmant sa conviction que ces résolutions constituent un mécanisme efficace pour promouvoir un changement positif et une meilleure transparence sur les trajectoires de transition énergétique des émetteurs.

Nous soutenons activement les résolutions d'actionnaires liées au climat qui favorisent des évolutions positives et améliorent la transparence. En 2023, nous avons soutenu 88 % de ces résolutions.

Des résolutions liées à la biodiversité ont également vu le jour. Les résolutions axées sur la préservation des êtres vivants et de leur écosystème sont de plus en plus nombreuses. En soutenant les résolutions d'actionnaires réclamant une plus grande transparence sur la pollution plastique et des efforts pour la réduire, Amundi s'est engagée, à travers sa politique de vote, à limiter l'impact négatif des entreprises sur leur environnement.

Par exemple, les sociétés Restaurant Brands International et Yum! Brands Inc, deux acteurs mondiaux de la restauration rapide, ont été confrontées à des résolutions d'actionnaires les appelant à définir des stratégies de réduction de l'utilisation du plastique afin de diminuer efficacement leur contribution à la pollution des océans. Ces résolutions, soutenues par Amundi, ont reçu l'appui de 37 % et 36 % des actionnaires, respectivement.

Votes marquants – résolutions sur l'environnement et le climat

Au cours de la saison de votes 2023, sur la base des résultats de vote disponibles, Amundi a noté les résultats suivants sur les résolutions d'actionnaires liées au climat et à l'environnement²¹ :

- 3 résolutions soumises par des sociétés, auxquelles Amundi s'est opposée, ont reçu un niveau de dissidence égal ou supérieur à 20 %,
 - les 3 résolutions ont été approuvées.
- 95 résolutions d'actionnaires ont reçu un niveau de soutien égal ou supérieur à 20 %,
 - une seule a reçu un soutien majoritaire, lors de l'AG de Coterra Energy.

Table 3: **Notable Proposals Related to Environmental and Climate Topics**

Nom de la société	Pays	Secteur	Auteur de la résolution	Résolution	Raison	Vote d'Amundi	Résultats de l'AG
Credit Suisse Group AG	Suisse	Banque	Société	Approuver le rapport sur la stratégie climatique	Stratégie climatique insuffisante	Contre	46,9 % de dissidence - adoptée
Shell Plc	Royaume-Uni	Énergie	Société	Approuver les progrès de Shell en matière de la transition énergétique	Stratégie climatique insuffisante	Contre	20,0 % de dissidence-adoptée
Coterra Energy Inc.	États-Unis	Énergie	Actionnaire	Rapport sur la fiabilité des informations relatives aux émissions de méthane	Améliorer la transparence sur la stratégie climatique	Pour	76,3 % de soutien - adoptée
Exxon Mobil Corporation	États-Unis	Énergie	Actionnaire	Rapport sur la fiabilité des informations relatives aux émissions de méthane	Améliorer la transparence sur la stratégie climatique	Pour	36,4 % de soutien - rejetée

21. Sur la base des données fournies par l'ISS.

Focus sur nos actions de vote liées aux questions sociales

Amundi est convaincue que la création de valeur à long terme et la génération de rendements durables vont au-delà de la performance financière à court terme. Cette conviction nous a conduits à intégrer dans notre philosophie et nos pratiques d'investissement les principaux facteurs de durabilité, y compris la cohésion sociale et la protection des droits de l'homme. La perception sociale des pratiques d'une entreprise contribue à son développement et à la rentabilité pour ses actionnaires. Cette philosophie est également intégrée dans notre approche de vote.

01 Principales tendances et faits marquants

Comme souligné dans cette section, Amundi a continué, à travers ses actions de vote en 2023, à maintenir un fort accent sur les considérations sociales en se concentrant sur des sujets tels que la diversité du conseil ou de la direction

Diversité

La diversité est devenue un sujet de société majeur de ces dernières années.

L'équilibre entre les sexes dans les conseils d'administration en Europe continue de s'améliorer, mais le manque de femmes aux postes de direction persiste. En France, la "loi Rixain" promulguée en décembre 2021 a introduit un quota disposant qu'au moins 30 % des cadres dirigeants et des membres des instances dirigeantes doivent être issus du sexe sous-représenté d'ici à 2026 et 40 % d'ici à 2029.

Le Japon a récemment mis en œuvre de nouvelles mises à jour de ses politiques, conformément aux Basic Economic and Fiscal Policy Guidelines, *Honebuto no hoshin*. Cela fait suite à une série d'amendements à la loi sur les sociétés, ainsi qu'au code de gouvernance

générale et la protection des droits du travail. L'importance que nous attachons à ces facteurs se reflète également dans notre vision d'une rémunération des dirigeants socialement acceptable, jugée raisonnable et équitable.

d'entreprise 2021. Le nouvel ensemble de politiques est conçu pour remédier aux disparités entre les sexes dans le pays en introduisant un seuil de 30 % pour la représentation des femmes dans les conseils d'administration des sociétés cotées sur le marché principal d'ici à 2030, en plus d'un objectif intermédiaire d'au moins une administratrice d'ici à 2025. Les règles de cotation de la Bourse de Tokyo devraient intégrer ces objectifs²².

Au Royaume-Uni, les règles de cotation de la FCA (Financial Conduct Authority), mises à jour en novembre 2022, exigent désormais des sociétés cotées en bourse qu'elles incluent dans leur rapport financier annuel une déclaration indiquant, sur la base du principe "se conformer ou s'expliquer", si elles ont atteint des objectifs spécifiques en matière de diversité au sein du

22. Source : [Revisions to Listing Rules in Relation to the Intensive Policy for Gender Equality and the Empowerment of Women 2023 and the Desired Investment Unit Level. Bourse de Tokyo, 2023.](#)

conseil : 40 % de femmes, un poste de direction occupé par une femme (PDG, administrateur référent, directeur financier, etc.), ainsi qu'un membre issu d'une minorité ethnique.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est restée sous surveillance en 2023, les résolutions de type "Say on Pay" étant l'une des principales sources de votes négatifs, avec une baisse notable du soutien observé à la fois en Europe et en Amérique du Nord²³. Plusieurs résolutions ont été rejetées ou ont fait l'objet d'une forte opposition, souvent en raison d'une stratégie d'atténuation insuffisante des « *windfall gains* » (des gains exceptionnels suite au rebond des marchés et des performances financières post-COVID) ou de l'utilisation des pouvoirs discrétionnaires du conseil pour modifier

La diversité au sein des conseils s'est globalement améliorée ces dernières années, y compris dans les marchés émergents (voir notre engagement en faveur de la diversité de genre).

les objectifs de performance en réaction à la pandémie de COVID-19 ou à la guerre russo-ukrainienne. Parallèlement, des augmentations générales des rémunérations des dirigeants ont été constatées, malgré un environnement social marqué par l'augmentation du coût de la vie. Des indemnités de départ se sont heurtées à l'opposition des actionnaires dans plusieurs pays européens, dont la France, les Pays-Bas, les pays germaniques et l'Italie. Plus généralement, le manque de transparence sur les rémunérations est resté un facteur majeur d'opposition.

Résolutions des actionnaires sur les thématiques sociales

Le nombre de résolutions sociales d'actionnaires ne cesse d'augmenter au niveau mondial, passant de 152 en 2022 à 167 en 2023 pour les résolutions liées aux thématiques sociales, de santé et de droits de l'homme (hors résolutions liées à la rémunération). L'accent a été mis principalement sur l'équité raciale et salariale des employés aux États-Unis, aux côtés de sujets émergents tels que les soins de santé reproductive, avec un accent particulier sur la confidentialité des données.

Néanmoins, le nombre de résolutions portant sur des thèmes sociaux plus larges ayant reçu un soutien supérieur à 20 % a légèrement diminué par rapport à 2022 (70 en 2023 contre 76 en 2022). Les résolutions qui ont dépassé ce seuil symbolique concernaient des questions liées aux politiques de diversité et d'inclusion, ainsi que des résolutions relatives à la rémunération des dirigeants.

02 Principaux résultats de la campagne d'Amundi

Diversité

Selon nous, l'augmentation de la diversité au sein du conseil d'administration, par le biais de la diversité des genres, mais aussi de la diversité en termes d'expériences et de compétences professionnelles, a prouvé qu'elle permettait d'instaurer une culture du débat susceptible d'accroître la valeur à long terme : les discussions sont éclairées de manière appropriée par un éventail de points de vue dans le conseil d'administration, évitant ainsi le risque d'une "pensée de groupe".

Amundi est particulièrement attentive à la féminisation des conseils même dans les pays qui ne sont pas soumis à une obligation réglementaire. Si des améliorations ont

été observées dans de nombreux pays, en 2023, nous avons voté contre 2392 élections d'administrateurs dans 1716 entreprises en raison d'une diversité de genre insuffisante, les États-Unis étant le principal marché à ne pas atteindre notre seuil de 33 % en termes de diversité de genre au niveau des conseils²⁴.

En tant que membre du 30 % Club, la campagne mondiale visant à prendre des mesures pour accroître la diversité de genre au niveau des conseils d'administration et des directions, Amundi continue à dialoguer avec les entreprises sur ce sujet afin de favoriser de meilleures politiques de diversité.

23. Source : [L'opposition moyenne des actionnaires à l'élection des administrateurs augmente en Europe - Georgeson, septembre 2023](#).

24. Nous attendons un minimum de 33 % d'administratrices sur les marchés développés en dehors de l'Asie, à l'exception des pays où la réglementation locale impose un seuil plus strict.



Étude de cas 12 : Antofagasta Plc – Diversité de genre au sein du conseil

Région : Europe

Secteur : Matériaux

Contexte

Amundi est particulièrement attentive à la féminisation des conseils d'administration, y compris dans les pays non soumis à une obligation réglementaire. Il est désormais reconnu internationalement comme une bonne pratique que les conseils d'administration soient composés d'un minimum de 33 % de femmes.

Actions d'Amundi

Lors de l'AG 2022 de la multinationale minière chilienne cotée au Royaume-Uni, Antofagasta Plc, Amundi a voté contre l'élection de Jean-Paul Luksic, président du Conseil et du Comité de Nomination, qui a été tenu pour responsable du manque de mixité au sein du conseil : en mai 2022, seuls 30 % des sièges étaient occupés par des femmes.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

En réponse à notre alerte sur nos intentions de vote, la Société a clairement exprimé son engagement à améliorer la mixité au sein du Conseil et a mentionné l'inclusion systématique de candidates féminines dans leurs listes de présélection. Cet engagement s'est traduit par la nomination au Conseil d'Heather Lawrence en 2023, en tant qu'administratrice indépendante, ce qui a conduit la part des femmes au Conseil à atteindre 36 %, dépassant les attentes d'Amundi, mais en deçà des 40 % recommandés par les règles de cotation de la FCA. Néanmoins, la Société a déclaré dans son dernier rapport annuel qu'elle "*recherche activement une autre administratrice pour rejoindre son conseil d'administration et qu'elle vise à atteindre les nouveaux objectifs du Royaume-Uni en matière de diversité de genre, tout en continuant à constituer un vivier de talents féminins dans l'ensemble de l'organisation*". Amundi a ainsi soutenu toutes les élections lors de l'AG 2023 de la Société.

Cette amélioration en termes de mixité du Conseil est d'autant plus notable qu'elle marque un véritable progrès par rapport à novembre 2019, date à laquelle Antofagasta était classée comme l'une des pires entreprises du FTSE 100 en matière de diversité dans le cadre de l'Hampton-Alexander Review.

Prochaines étapes

En 2024, Amundi continuera à suivre de près l'évolution de cet aspect : Antofagasta Plc, en tant que société du FTSE 100, est tenue de communiquer dans son rapport annuel si elle atteint l'objectif de 40 % en matière de diversité de genre, selon le principe "se conformer ou s'expliquer".

Engagements en faveur de la diversité de genre

Contexte

Amundi encourage les entreprises à adopter des stratégies efficaces pour devenir des organisations plus diversifiées et plus inclusives en termes de genre. En particulier, nous nous sommes concentrés sur la composition des conseils d'administration afin d'encourager la nomination de membres aux profils plus divers. La démarche d'engagement d'Amundi ayant vocation à être déployée à l'échelle mondiale, les discussions avec les entreprises sur ce sujet peuvent s'avérer complexes sur certains marchés où l'accent est passé du genre à la diversité ethnique au cours des dernières années, notamment aux États-Unis. Tout en reconnaissant l'importance d'examiner les différentes facettes de la diversité, nous pensons que les entreprises ne devraient pas cesser leurs efforts pour améliorer la diversité de genre. L'inclusion des minorités ne doit pas non plus être une excuse pour nommer moins de femmes. Sur les marchés asiatiques, il est encore nécessaire d'expliquer pourquoi la diversité est un enjeu important pour les investisseurs. Toutefois, de plus en plus d'investisseurs diffusent un message similaire, ce qui conduit à des progrès en la matière.

Actions Amundi

Objectifs d'engagement

Amundi attend des entreprises qu'elles prennent des mesures pour s'assurer que chaque genre représente un minimum de 33 % du conseil d'administration pour les marchés développés. En tant que membre du 30 % Club Investor Group en France, au Japon et en Allemagne, Amundi ambitionne également d'augmenter la représentation des femmes dans les équipes de direction pour atteindre au moins 30 %. Sur les marchés asiatiques, la nature du dialogue est différente, car il s'agit encore d'un sujet émergent. Compte tenu de cette différence de marché, nous demandons qu'au moins une femme siège au conseil d'administration dans cette région.

Sélection des émetteurs

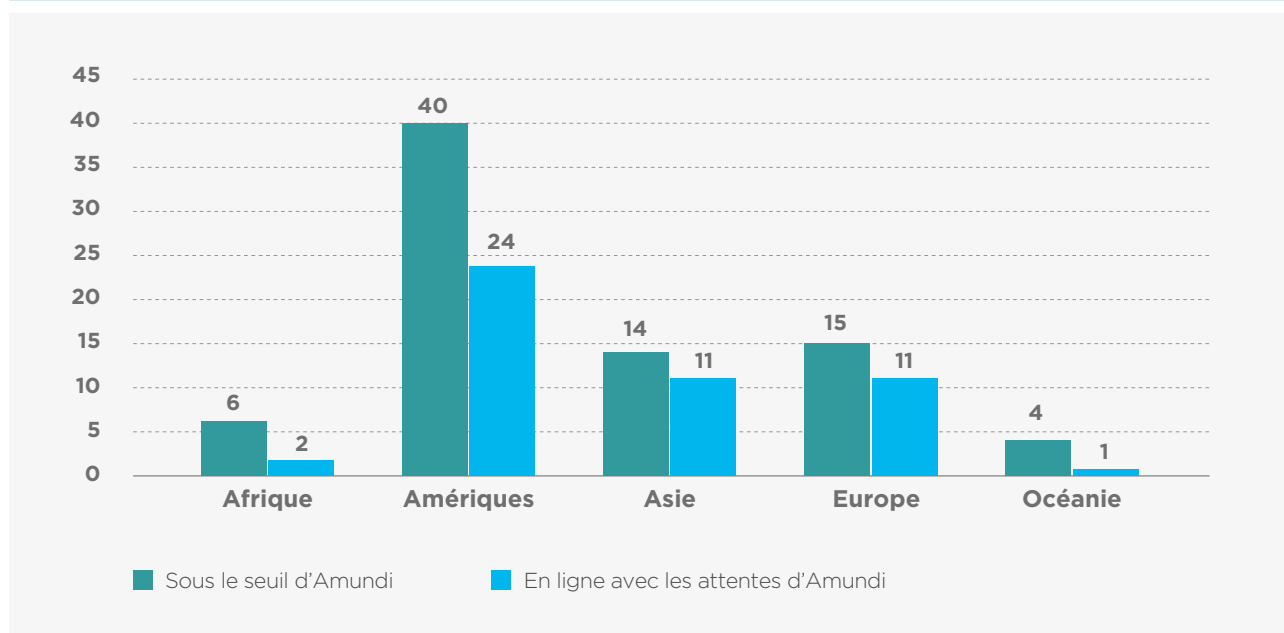
L'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise a discuté avec les entreprises de la mixité chaque fois qu'une déficience a été identifiée et, cela, dans toutes les zones géographiques. Compte tenu de l'absence de progrès de certaines entreprises sur ce sujet, Amundi a décidé de faire remonter l'information au niveau du conseil et d'initier un engagement proactif dédié. Pour définir le périmètre, nous avons identifié les émetteurs pour lesquels nous avons exercé nos droits de vote au premier semestre 2022 et pour lesquels nous avons voté contre la réélection de certains administrateurs en raison du manque de diversité de genre (33 % de femmes pour les marchés développés et au moins une femme pour les marchés asiatiques et émergents). Parmi ce groupe initial, nous avons décidé de nous concentrer sur les principales participations d'Amundi par région. Ainsi, à l'automne 2022, Amundi a envoyé 128 lettres aux présidents des conseils d'administration, tous marchés et secteurs confondus, leur demandant d'améliorer la représentation des femmes et les prévenant de possibles votes dissidents d'Amundi lors de leur AG 2023.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Au 31 décembre 2023, Amundi a noté avec satisfaction que 38 % des entreprises engagées ont augmenté le nombre de femmes au sein des conseils et sont désormais alignées sur les attentes d'Amundi. Les principaux progrès ont été observés en Asie et en Europe où respectivement 44 % et 42 % des entreprises ciblées sont désormais en phase avec la politique d'Amundi en termes de mixité.

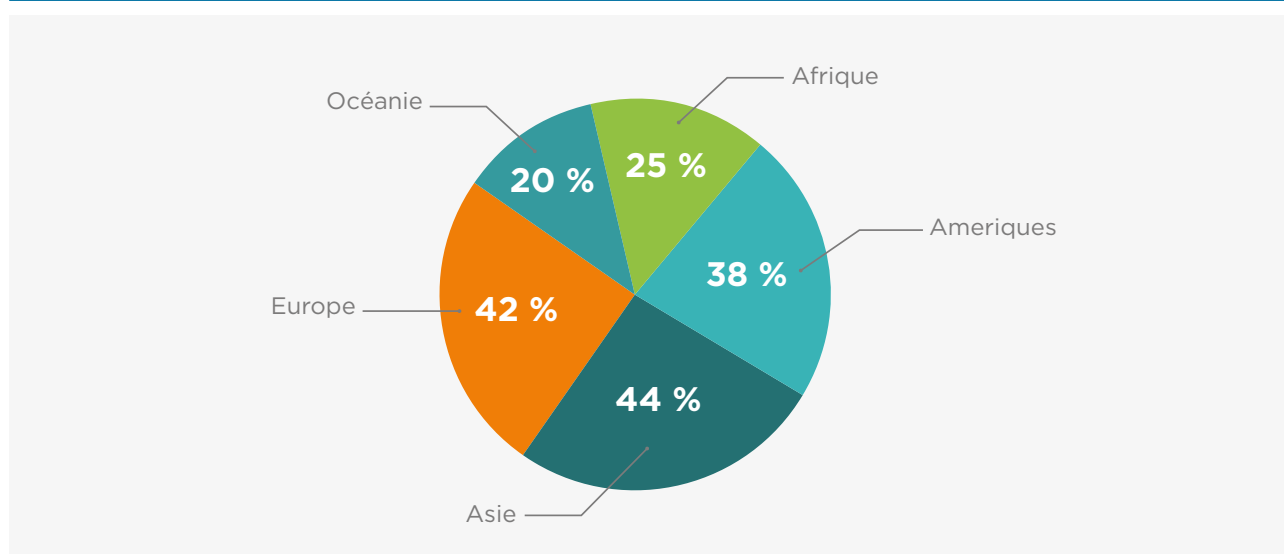
Des engagements fructueux: 38 % des entreprises ciblées par notre campagne d'engagement en faveur de la diversité ont augmenté leur représentation féminine au sein du conseil d'administration.

Graph 1 : **Résultats en décembre 2023 par répartition géographique des entreprises ciblées**



Source : Amundi Asset Management

Graph 2 : **Pourcentage de sociétés en ligne avec la politique d'Amundi par répartition géographique**



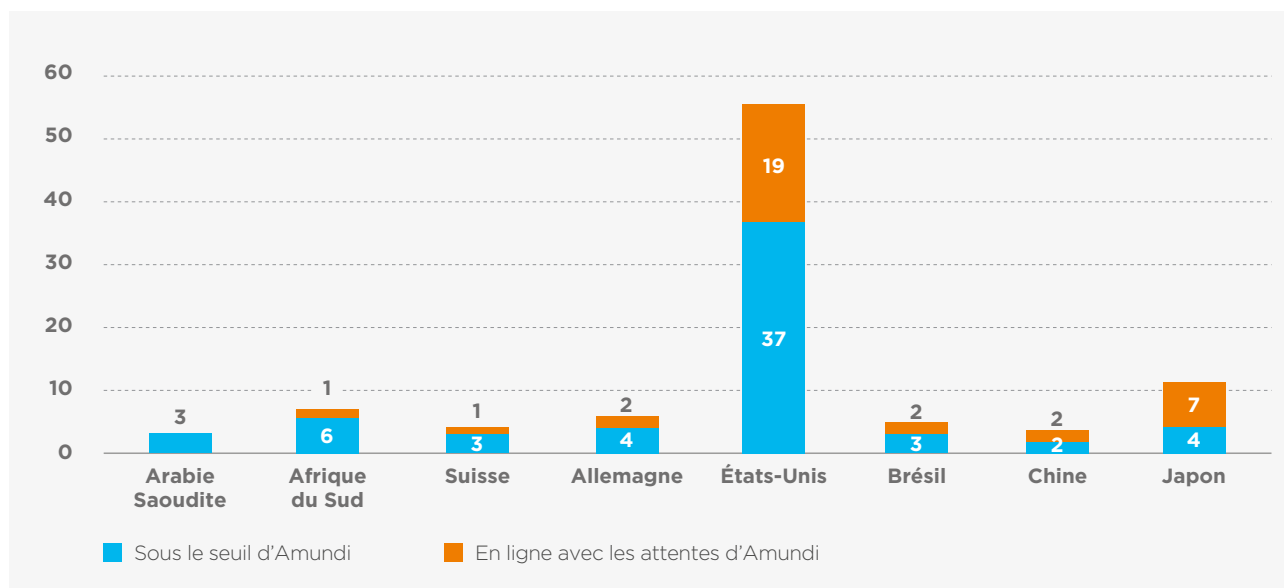
Source : Amundi Asset Management

Parmi le reste des sociétés engagées, 37 % ont fourni des informations supplémentaires, ont défini une stratégie ou se sont engagées à améliorer leur niveau de diversité de genre. Toutefois, 63 % d'entre elles ne manifestent toujours pas d'intérêt véritable pour le sujet.

En évaluant plus précisément les principaux pays ciblés en termes de nombre d'entreprises engagées, Amundi a la satisfaction de constater que les entreprises japonaises et celles des

pays émergents (Brésil et Chine) ont réalisé des progrès substantiels (voir graphique).

Toutefois, des améliorations limitées ont été constatées en Suisse et en Allemagne, tandis qu'en Afrique du Sud et en Arabie Saoudite, les résultats ont été décevants. Enfin, les entreprises américaines (qui représentent près de la moitié des entreprises engagées) doivent poursuivre leurs efforts.



Source : Amundi Asset Management

Société	Évaluation initiale (année 1)	Recommandations antérieures (Année de l'engagement)	Situation en 2023	Évolution
Société A Secteur : Pharmaceutique Pays : USA	Faible taux de représentation des femmes au conseil d'administration (25 %)	Augmenter la représentation des femmes au Conseil d'administration à 33 %.	<ul style="list-style-type: none"> La Société a reconnu le problème et s'est engagée à améliorer la diversité du Conseil d'administration. La Société a nommé une femme comme nouveau membre indépendant du Conseil lors de l'AG 2023. 	↑
Société B Secteur : Services publics Pays : Allemagne	Faible taux de représentation des femmes au conseil d'administration (25 %)	Augmenter la représentation des femmes au Conseil d'administration à 33 %.	<ul style="list-style-type: none"> La Société a reconnu le problème et s'est engagée à améliorer la diversité du Conseil d'administration en 2024. Amundi continuera à suivre le sujet avec la Société. 	→
Société C Secteur : Pharmaceutique Pays : Hong Kong	Pas de représentation féminine au conseil d'administration lors de l'AG 2022	Nommer au moins une femme administratrice	<ul style="list-style-type: none"> La Société nous a informés qu'elle reconnaissait l'importance de la diversité au sein du Conseil dans le contexte social et commercial actuel. La Société a informé Amundi que l'une des initiatives clés en 2022 serait d'identifier et de nommer un membre féminin. Aucun progrès n'a été constaté en 2023 (toujours pas de femmes au conseil d'administration). 	→
Société D Secteur : Télécommunications Pays : USA	Faible taux de représentation des femmes au conseil d'administration (20 %)	Augmenter la représentation des femmes au Conseil d'administration à 33 %.	<ul style="list-style-type: none"> La Société a informé Amundi qu'elle ne considèrerait pas la diversité uniquement du point de vue du genre, mais qu'elle prenait en compte tous les types de diversité (profils, compétences, ethnicité). Aucun progrès n'a été constaté en 2023 (toujours 20 %) et aucun engagement n'a été pris par la Société. 	→

Prochaines étapes

Amundi continuera à suivre les progrès réalisés par ces sociétés dans le cadre du processus de vote. Conformément à la politique de vote d'Amundi, nous voterons contre la réélection de certains administrateurs si la mixité n'atteint pas nos attentes.

Rémunération des dirigeants

La rémunération reste un motif majeur d'opposition pour Amundi (avec 37 % de votes *contre la direction* sur les résolutions liées à la rémunération). Les principales causes de l'opposition d'Amundi aux résolutions relatives à la rémunération sont les suivantes :

- Rémunération excessive (19 % de tous les votes contre les éléments de rémunération en 2023) ;
- Absence de critères ESG ou de critères climatiques pour les secteurs concernés (43 % des votes contre) ;
- Manque de transparence (28 % des votes contre) ;
- Questions structurelles (43 % des votes contre).

Amundi continue de surveiller le montant de la rémunération des dirigeants et a voté contre toutes les rémunérations jugées excessives par rapport aux pairs locaux, en tenant compte des risques sociaux et ceux susceptibles d'entacher la réputation de la société. En plus d'évaluer l'alignement entre la rémunération et la performance financière et extra-financière de la société, Amundi compare également la rémunération accordée avec celle d'autres sociétés similaires en termes de capitalisation boursière, de groupe de référence et de région géographique.

La politique de rémunération d'une société devrait être alignée sur sa stratégie. Ainsi, elle devrait inclure des critères de performance clairement définis, y compris des KPI ESG ainsi qu'un critère climat liés à la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, en particulier pour les émetteurs fortement exposés au changement climatique. En 2023, nous avons identifié 1 691 sociétés qui n'avaient pas intégré de KPI ESG internes et quantifiables dans la rémunération de leurs dirigeants. Comme en 2022, les États-Unis sont restés le marché où Amundi a exprimé le plus haut niveau d'opposition aux rémunérations dues à l'absence de critères ESG ou climatiques.

Amundi a également voté contre les résolutions de rémunération des dirigeants de 100 entreprises du secteur de l'énergie et des services publics en raison de l'absence de critères de performance liés au climat dans les dispositifs de rémunération variable de ces dirigeants. Nous sommes convaincus que les équipes dirigeantes doivent être incitées à atteindre des objectifs de réduction des émissions de carbone.



Étude de cas 13 : A.P. Moller-Maersk - Critères climatiques dans la rémunération des dirigeants

Région : Europe

Secteur : Transport

Contexte

Amundi a voté trois années consécutives contre les résolutions relatives à la rémunération des dirigeants d'A.P. Moller-Maersk, une société de transport danoise, en raison de l'absence de critères de performance ESG et climatiques dans les plans de rémunération variable.

Actions d'Amundi

Amundi a informé la Société qu'en 2023, nous voterions non seulement contre le rapport de rémunération, mais aussi contre la politique de rémunération compte tenu de l'absence de KPI climatique dans la rémunération de l'exécutif. En outre, étant donné qu'Amundi considère que le Comité de Rémunération devrait être tenu responsable des pratiques de rémunération inadéquates de la Société, nous avons également mentionné notre intention de voter contre la réélection des deux membres du comité de rémunération.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

La Société a répondu à notre alerte en expliquant que, bien qu'il n'y ait actuellement aucun KPI ESG clair dans la rémunération, l'évaluation de la performance du plan d'incitation à long terme (LTI) est basée sur un examen de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable.

Amundi s'attend cependant à ce que le rapport et la politique de rémunération contiennent des critères de performance clairement définis, y compris des KPI ESG et climatiques le cas échéant, qui doivent être alignés sur la stratégie de l'Entreprise et assortis d'objectifs rigoureux et quantitatifs.

La Société a pris note de notre réponse et s'est engagée à faire part de nos commentaires au Comité des Rémunérations. Le rapport et la politique de rémunération ont été adoptés (les résultats ne sont pas publiés).

Prochaines étapes

Nous avons suggéré l'organisation d'une réunion à la Société qui, cependant, n'a pas répondu à notre proposition.

Amundi continuera à surveiller l'évolution du rapport de rémunération. Si aucune amélioration n'est constatée, nous continuerons à voter contre le rapport de rémunération et la réélection des membres du Comité de Rémunération.

En ce qui concerne la structure de la rémunération, Amundi attend des entreprises qu'elles fournissent une explication solide pour tout paiement exceptionnel, en mettant l'accent sur la conformité avec la politique de rémunération de la société. Les attributions ponctuelles liées à des transactions sont généralement à éviter. Si de telles attributions sont accordées, Amundi examinera attentivement la justification fournie, les critères de performance associés et la durée

de la période de performance, afin de s'assurer de l'alignement avec la création de valeur à long terme pour les actionnaires. En cas de départ d'un dirigeant (retraite ou démission), Amundi sera vigilant quant à la distribution de tout paiement exceptionnel qui pourrait être interprété comme une indemnité de départ « déguisée ».



Étude de cas 14 : Solvay SA - bonus exceptionnel

Région : Europe

Secteur : Matériaux

Contexte

Quelques jours après l'annonce de la scission de Solvay SA, une société belge spécialisée dans la chimie, le Conseil d'administration a également rendu public le paiement d'une prime exceptionnelle en espèces de 12 millions d'euros à Ilham Kadri, la directrice générale de Solvay, pour sa "performance exceptionnelle". Bien qu'Amundi reconnaisse la performance de la directrice, nous avons noté qu'elle avait déjà reçu un bonus de 3,5 millions d'euros en octobre 2023 dans le cadre de la scission ; nous avons également souligné que ce "nouveau" bonus n'était pas soumis à la réussite de la scission comme condition ni à d'autres conditions de performance liées à l'issue de cette opération.

Actions d'Amundi

Compte tenu de nos réserves concernant cette prime, nous avons décidé d'organiser un appel avec la Société pour en discuter. Au cours de cette conversation, le directeur financier de Solvay SA a mentionné les divers avantages de la scission de la société en deux entités distinctes, Solvay (produits chimiques essentiels) et Syensqo (produits chimiques spéciaux). Il a également souligné l'énorme travail accompli par la CEO au cours des dernières années pour mener à bien cette opération pour la Société et les actionnaires.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Si Amundi est d'accord sur ce point, nous avons cependant critiqué le fait qu'aucun critère de performance n'ait été associé à la prime exceptionnelle. Nous avons également remis en question le montant de ce bonus par rapport aux pratiques du marché dans cette région. Considérant que le bonus n'était pas aligné sur les intérêts à long terme des actionnaires, nous avons demandé à la Société de réintégrer ce bonus dans la politique de rémunération avec des critères de performance liés. La Société n'ayant pas appliqué ce changement, Amundi a voté contre le bonus en 2023 (mais en faveur de la scission). Alors que la scission a reçu le soutien de 99 % des actionnaires, le bonus a été largement contesté avec seulement 66 % de votes favorables.

Prochaines étapes

Amundi suivra de près la politique de rémunération des deux entités en 2024.

Responsabilité sociale du conseil d'administration

L'équipe de recherche ESG d'Amundi surveille et évalue activement l'empreinte sociale des entreprises par le biais d'une approche systématique conçue pour identifier les sociétés ayant des pratiques sociales en retrait. En comprenant où se situe une entreprise en termes de performance sociale, nous avons la possibilité d'adapter nos efforts et notre stratégie d'engagement, car notre objectif reste de soutenir la transition des entreprises dans lesquelles nous investissons vers une économie durable, inclusive et à faible émission de carbone.

En conséquence, Amundi s'est opposée à la réélection de 241 administrateurs dans 69 entreprises en raison de préoccupations concernant leurs pratiques sociales, y compris sur des sujets tels que la santé et la sécurité, les négociations collectives, le salaire de subsistance ou l'écart de rémunération entre hommes et femmes.

Tableau 4 : Exemples de sociétés en retrait sur le plan social

Nom de la société	Pays	Secteur	Controverse sociale	Candidats visés par Amundi	Résultats de l'AG
Walmart	États-Unis	Biens de consommation	Controverses permanentes sur les droits de l'homme (violation de plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies), la Société ayant été de manière répétée et plus fréquente que ses concurrents impliquée dans des problèmes liés à des pratiques discriminatoires et à des atteintes aux droits de l'homme au sein des fournisseurs, tels que le travail forcé, les bas salaires, les horaires excessivement longs, le travail des enfants et les problèmes de santé et de sécurité des travailleurs.	Contre plusieurs membres du Conseil.	De 1 % à 4,3 % de dissidence pour les membres du Conseil d'Administration.
CK Hutchison Holdings Ltd	Hong Kong	Biens d'équipement	La Société a été identifiée comme ayant un taux élevé d'accidents mortels.	Contre le Président du Comité d'Audit.	4,1 % de dissidence pour le Président du Comité d'Audit.
Grupo Mexico, S.A.B. de C.V.	Mexique	Matériaux	Signalée pour de graves controverses sociales, la Société n'a pas répondu aux demandes de dialogue.	Contre la décharge du Conseil. Contre les réélections groupées.	Résolutions adoptées. Scores non publiés.
Coloplast A/S	Danemark	Équipements et services de santé	Faible mixité au sein des instances de direction par rapport à l'ensemble des salariés.	Abstention sur le Président du Conseil d'Administration.	7,7 % des votes s'abstiennent pour le Président du Conseil d'Administration.
Alphabet	États-Unis	Services de communication	La Société n'a pas répondu aux demandes d'engagement d'Amundi et fait régulièrement l'objet de poursuites judiciaires et de controverses liées à la conduite du marché et à la confidentialité des données.	Contre le Président du Conseil d'Administration.	15,9 % de dissidence pour le Président du Conseil d'Administration.

Résolutions d'actionnaires sur les thématiques sociales

En ce qui concerne les résolutions sociales des actionnaires, Amundi a soutenu :

- 83 % de toutes les résolutions d'actionnaires concernant les droits sociaux, la santé et les droits de l'homme, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année dernière (contre 81 % en 2022).
- 67 % de toutes les résolutions d'actionnaires concernant la rémunération (contre 72 % en 2022).

Alors que la plupart des résolutions d'actionnaires soumises sur des questions sociales, de santé et de droits de l'homme ont été déposées aux États-Unis, nous avons constaté un début d'émergence en Europe : Amundi a voté sur 7 d'entre elles en 2023 contre seulement 2 en 2022.

Votes marquants - résolutions sociales

Au cours de la saison de votes 2023, sur la base des résultats de vote disponibles, Amundi a noté les résultats suivants sur les résolutions d'actionnaires à caractère social (y compris les résolutions sur la rémunération des dirigeants)²⁵ :

- 870 résolutions auxquelles Amundi s'est opposée ont reçu un niveau de dissidence égal ou supérieur à 20 %,
 - parmi ces résolutions, 108 résolutions ont été rejetées.
- 88 résolutions d'actionnaires soutenues par Amundi ont enregistré un niveau de soutien égal ou supérieur à 20 %,
 - parmi celles-ci, 6 résolutions d'actionnaires ont été adoptées (ou approuvées).

Tableau 5 : **Votes marquants relatifs aux sujets sociaux**

Nom de la société	Pays	Secteur	Auteur de la résolution	Résolutions	Raison	Vote d'Amundi	Résultats de l'AG
K+S AG	Allemagne	Matériaux	Société	Approuver le rapport de rémunération	Rémunération excessive	Contre	64,4 % de dissidence - rejetée
Canon, Inc.	Japon	Matériel et équipement technologique	Société	Élection de l'administrateur Mitarai, Fujio.	Manque de diversité de genre au niveau du conseil d'administration	Contre	49,4 % de dissidence - adoptée
Starbucks	États-Unis	Services aux consommateurs	Actionnaires	Audit externe de l'exécution de l'engagement de la Société en faveur de la liberté d'association et des droits de négociation collective.	Protection des droits du travail	Pour	52,0 % de soutien - adoptée
Metro Inc	Canada	Distribution et commerce de détail	Actionnaires	Etude d'impact sur les droits de l'homme des travailleurs migrants.	Protection des droits du travail et des droits de l'homme	Pour	28,8 % de soutien - rejetée
Wells Fargo & Company	États-Unis	Banques	Actionnaires	Rapport sur la prévention du harcèlement et de la discrimination sur le lieu de travail.	Protection des droits du travail et des droits de l'homme	Pour	57,3 % de soutien - adoptée
Kyushu Electric Power Co.	Japon	Services publics	Actionnaires	Publication de la rémunération de chaque dirigeant.	Accroître la transparence des rémunérations	Pour	28,1 % de soutien - rejetée

25. Sur la base des données fournies par l'ISS.

Engagements sur les questions de gouvernance

Le vote et l'engagement sont des éléments essentiels de la politique d'investissement responsable d'Amundi. Ils constituent des outils puissants pour susciter des changements positifs et font partie intégrante de notre rôle de gestionnaire du capital. Grâce à un engagement actif, nous mettons en œuvre un dialogue direct avec les entreprises et le marché favorisant la transparence, la responsabilité et l'amélioration des pratiques.

Les efforts d'engagement d'Amundi sur les thèmes de la gouvernance peuvent prendre différentes formes telles que :

- *Discussions directes avec les émetteurs*, permettant de communiquer nos attentes lors d'engagements pré-AG et hors saison de vote, au cours desquels nous cherchons à encourager des pratiques de gouvernance solides, renforçant un développement durable.
- *Alertes sur nos intentions de vote* sont envoyées aux entreprises avant l'AG, expliquant clairement les raisons de nos votes et offrant aux entreprises la possibilité de partager leurs points de vue.
- *Collaboration avec d'autres investisseurs et participation à des événements sur la gouvernance d'entreprise*, nous permettant de partager nos points de vue et nos attentes avec divers acteurs du marché.
- *Questions posées lors des AG*.
- *Réponses aux consultations publiques*, afin de garantir que les nouvelles réglementations protègent les droits des actionnaires.

01 Dépôt de résolutions d'actionnaires

Notre engagement en faveur de la défense proactive des intérêts de nos clients se reflète dans notre stratégie d'engagement, dans le cadre de laquelle nous considérons le dépôt de résolutions d'actionnaires comme un mécanisme puissant pour plaider en faveur de pratiques responsables. En fonction de la situation, nous pouvons intensifier nos efforts en déposant des résolutions afin d'amplifier notre impact.

Amundi a poursuivi ses efforts d'engagement cette année en soumettant deux résolutions en tant que co-déposant à l'AG de la société japonaise de services publics Electric Power Development Co. (connue sous le nom de J-Power) concernant les objectifs de réduction des GES et leur lien avec la rémunération des

dirigeants. De plus, nous avons franchi une étape supplémentaire en déposant pour la première fois une résolution d'actionnaire aux États-Unis à l'assemblée de Martin Marietta, en tant que déposant principal, sollicitant des informations supplémentaires sur les objectifs de réduction des émissions de GES alignés sur l'Accord de Paris.

Les résolutions d'actionnaires peuvent également être un moyen efficace d'exposer les entreprises à des problèmes émergents, tels que la résistance aux antimicrobiens (RAM), considérée comme l'une des menaces sanitaires les plus importantes à ce jour. Amundi a ainsi co-déposé des résolutions pour Tyson Foods, Hormel Foods et McDonalds, les exhortant

à se conformer aux directives de l'OMS sur l'utilisation des antimicrobiens dans leurs chaînes d'approvisionnement, en soulignant l'importance de prendre en compte leur impact sur le bien-être de la communauté et de la société.

Amundi a également co-déposé des résolutions à l'assemblée d'Amazon.com concernant les conditions de travail et la transparence des pratiques fiscales, afin de comprendre si la Société contribue de manière responsable à la société.

Nom de la société	Pays	Secteur	Résolutions	Rôle d'Amundi	Thème	Résultats de l'AG
J-Power- Electric Power Development Co., Ltd.	Japon	Services publics	Publication d'un business plan jusqu'en 2050 conforme aux objectifs de l'accord de Paris	Co-dépositant	Objectifs de réduction des GES	POUR : 21,2 %
J-Power- Electric Power Development Co., Ltd.	Japon	Services publics	Demande d'informations sur l'alignement de la politique de rémunération des dirigeants sur la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES.	Co-dépositant	Rémunération des cadres	POUR : 15,0 %
Martin Marietta Materials Inc.	États-Unis	Matériaux de construction	Adopter des objectifs de réduction des émissions de GES alignés sur l'objectif de l'accord de Paris	Dépositant principal	Objectifs de réduction des GES	POUR : 32,8 %
Tyson Foods, Inc.	États-Unis	Produits alimentaires	Respecter les directives de l'Organisation mondiale de la santé sur l'utilisation des antimicrobiens dans les chaînes d'approvisionnement.	Co-dépositant	Santé publique	POUR : 4,6 %
Hormel Foods Corporation	États-Unis	Produits alimentaires	Respecter les directives de l'Organisation mondiale de la santé sur l'utilisation des antimicrobiens dans les chaînes d'approvisionnement.	Co-dépositant	Santé publique	POUR : 5,9 %
McDonald's Corporation	États-Unis	Services aux consommateurs	Respecter les directives de l'Organisation mondiale de la santé sur l'utilisation des antimicrobiens dans les chaînes d'approvisionnement.	Co-dépositant	Santé publique	POUR : 18,4 %
Amazon.com Inc	États-Unis	Commerce de détail	Réaliser un audit externe sur les conditions de travail.	Co-dépositant	Conditions de travail	POUR : 35,2 %
Amazon.com Inc	États-Unis	Commerce de détail	Publier un rapport sur la transparence fiscale.	Co-dépositant	Transparence fiscale	POUR : 17,6 %



Étude de cas 15 : Martin Marietta Materials, Inc. - Résolution environnementale déposée par Amundi

Région : Amérique du Nord

Secteur : Matériaux

Contexte

Depuis 2020, Amundi est à l'initiative d'un engagement collaboratif, soutenu par d'autres investisseurs membres de la coalition CA 100+, avec Martin Marietta Materials, une entreprise de matériaux de construction basée et opérant aux États-Unis. La Société a été identifiée comme une entreprise en retrait en matière de climat dans le cadre du benchmark CA 100+ Net Zero Company. À l'époque, la Société ne publiait pas certaines des informations essentielles sur sa stratégie climat et communiquait des objectifs de réduction des émissions de carbone qui ne couvraient qu'une partie de ses activités et de ses matériaux. La Société présentait des ambitions climatiques globalement limitées qu'Amundi a considérées comme non alignées sur l'Accord de Paris. Malgré nos engagements avec la Société en 2021 et 2022, de nombreux éléments critiques de sa stratégie climatique étaient toujours considérés comme inadéquats.

Action Amundi

Si la Société a fait des efforts sur quelques points, notamment sur l'extension de son engagement "net zéro" au scope 1 (contre scope 2 seulement auparavant), aucun accord n'a été trouvé sur ces quatre points critiques :

- Relever l'ambition des objectifs intermédiaires concernant l'intensité des émissions directes de GES du ciment.
- Éviter l'utilisation de compensations pour atteindre l'objectif intermédiaire du scope 2.
- Rechercher une validation externe de ses objectifs (comme celle de la "Science Based Targets Initiative" - SBTi).
- Rapport sur les principaux facteurs d'émissions de GES.

Dans ce contexte, Amundi a décidé de déposer en 2023 une résolution d'actionnaire appelant la Société à fixer des objectifs intermédiaires adéquats de réduction des émissions de GES, en ligne avec l'Accord de Paris, et soutenus par une stratégie de décarbonation robuste.

Notre résolution a reçu le soutien des deux principales agences de conseil en vote (ISS et Glass Lewis) et a obtenu un taux d'approbation de 32,8 % lors de l'AG. Il s'agit d'un soutien important compte tenu du contexte particulier de controverses sur les questions ESG aux États-Unis.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Au cours de l'été, nous avons reçu une invitation de Martin Marietta Materials pour une réunion. En septembre, nous avons discuté avec la direction des progrès substantiels réalisés par la Société au cours des derniers mois, notamment :

- Début du reporting au CDP (édition 2023) ;
- Signature en septembre 2023 de la lettre d'engagement requérant le développement et la soumission au SBTi pour validation d'objectifs de réduction des émissions alignés sur un scénario 1,5°C (couvrant toutes les émissions des scope 1 et 2 + le scope 3 jugé important par le SBTi) dans les deux années à venir ;
- Conversion d'environ 90 % de la production de ciment en ciment Portland au calcaire, un type de ciment dont la teneur en clinker est plus faible (elle peut être ramenée de 90-95 % à 80-85 %).

Nous avons accueilli positivement ces améliorations significatives, car elles permettront aux investisseurs d'évaluer la stratégie climatique de la Société et de lui fournir des recommandations plus précises et basées sur des faits.



Prochaines étapes

La Société doit encore s'améliorer et nous continuerons à collaborer avec elle, mais nous apprécions les accomplissements réalisés en 2023 et considérons que notre engagement a eu des résultats positifs significatifs.

Étude de cas 16 : Amazon.com, Inc – Résolution sociale déposée par Amundi



Région : Amérique du Nord

Secteur : Distribution et vente au détail de produits de consommation

Contexte

L'assemblée générale d'Amazon.com (Amazon), le détaillant en ligne américain, a clairement illustré la manière dont les décisions de vote d'Amundi sont éclairées par une analyse complète des performances des entreprises en matière environnementale et sociale, ainsi que par des considérations de bonne gouvernance. Historiquement, l'Entreprise a été confrontée à de nombreuses controverses, notamment l'obstruction des droits des employés à la liberté d'association et à la négociation collective, des rapports réguliers sur les risques et les incidents en matière de santé et de sécurité et des problèmes persistants en matière de sécurité des produits. La Société a également montré des faiblesses dans ses pratiques en matière de responsabilité environnementale et fiscale, ainsi que dans la stratégie de rémunération des dirigeants, ce qui a renforcé nos inquiétudes quant à la performance ESG de la Société et a guidé nos décisions de vote. Amundi dialogue avec Amazon sur ces sujets depuis de nombreuses années, et plus substantiellement depuis 2019, avec peu d'évolution significative.

En 2022, Amundi a voté contre le Say on Pay d'Amazon en raison des niveaux de rémunération des dirigeants jugés excessifs et de l'absence d'indicateurs ESG pertinents. Nous avons également voté contre le renouvellement du président du Comité d'Audit en raison de controverses liées aux conditions de travail, et avons soutenu plusieurs résolutions d'actionnaires liées aux pratiques environnementales et sociales de la Société.

Actions d'Amundi

Après l'AG 2022, Amundi a considéré la possibilité d'intensifier son engagement en raison de l'absence persistante d'évolution, y compris par le dépôt de résolutions. Nous avons discuté avec la Société au cours de l'année 2022 afin d'expliquer nos votes. Nous avons ensuite eu d'autres engagements avec Amazon tout au long de l'année 2023, au cours desquels nous avons réitéré nos principales attentes sur les questions ESG à l'égard de la Société, telles que la rémunération, l'indépendance du Conseil, les réponses aux controverses environnementales et sociales et la suggestion d'améliorations des politiques et pratiques sur les questions connexes.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Malgré plusieurs engagements avec la Société, aucun progrès fructueux n'a été constaté. En prévision de l'AG de 2023, nous avons donc décidé de déposer conjointement deux résolutions d'actionnaires :

- Une résolution sur les conditions de travail, demandant de commander un audit indépendant. La résolution a reçu le soutien de 36 % des actionnaires.
- Une résolution sur la transparence fiscale, demandant la publication d'un rapport. La résolution a reçu le soutien de 18 % des actionnaires de la Société. Les pratiques fiscales et les préoccupations en matière de transparence figurent parmi nos principaux sujets d'engagement avec la société.



En outre, en raison de nos préoccupations liées aux controverses sociales et à l'absence de volonté claire de changer les politiques et les pratiques autour de sujets clés, discutés lors des engagements annuels (y compris la sécurité des employés et les conditions de travail, la liberté d'association et la négociation collective, et les pratiques fiscales), nous avons voté contre tous les administrateurs et dirigeants ayant un mandat de plus de deux ans (1 à 29 % de dissidence).

Bien que les deux résolutions que nous avons co-déposées n'aient pas reçu un soutien suffisant pour être adoptées, nous avons constaté une certaine évolution au sein de la Société sur la question de la responsabilité fiscale en 2023.

Prochaines étapes

En 2024, nous continuerons à assurer le suivi de ces sujets, notamment les réponses aux controverses et à nos demandes d'engagement E&S. Nous évaluerons également d'autres possibilités d'escalade sur des questions pour lesquelles la Société continue de faire preuve de progrès limités, en particulier les droits des travailleurs à la liberté d'association, à la négociation collective, la santé et la sécurité.

02 Évaluer les pratiques et les progrès grâce à des dialogues réguliers

Les échanges directs avec les émetteurs peuvent également avoir lieu de manière ciblée, par le biais de dialogues thématiques. Dans ce cas, l'équipe de recherche ESG d'Amundi suit de près les progrès réalisés par ces entreprises

sur des thèmes spécifiques. Si les entreprises ne prennent pas de mesures suffisantes pour répondre aux préoccupations identifiées, le vote peut être utilisé comme mesure d'escalade.

Engagements avec les sociétés du secteur financier sur les controverses éthiques

Contexte

Raison d'être de la campagne d'engagement

Les controverses constituent un sujet important pour Amundi car leur impact financier et réputationnel peut avoir un effet préjudiciable sur la valorisation d'un émetteur ainsi que sur la société. Le secteur financier est plus particulièrement exposé aux controverses que d'autres secteurs. Les controverses les plus fréquentes dans ce secteur concernent l'éthique des affaires et les pratiques anticoncurrentielles. La cause première de la plupart de ces problèmes s'avère être une défaillance des contrôles internes, et est donc liée à la qualité de la gouvernance. Amundi suit de près l'implication du secteur financier dans ces controverses, entre autres par le biais de son activité d'engagement.

Actions Amundi

Sélection des sociétés

Au cours de l'année 2023, nous nous sommes entretenus avec 11 sociétés financières sur des controverses liées à l'éthique. Ces émetteurs ont été sélectionnés en fonction de leur implication actuelle ou passée dans des problèmes éthiques graves.

Objectifs d'engagement

Notre engagement avait deux objectifs :

1. Sensibiliser les sociétés à l'importance de l'absence de controverses pour Amundi, car celles-ci sont prises en compte dans notre vision de l'émetteur ainsi que dans nos décisions d'investissement et de vote.
2. Encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques (analyse des causes profondes, mesures correctives, etc.) et à faire preuve de transparence en rendant compte des problèmes.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Les controverses peuvent être un sujet difficile et sensible à aborder, en particulier lorsqu'elles sont encore actives, car la plupart des entreprises sont réticentes à discuter en détail des questions réglementaires ou juridiques en cours. Par conséquent, notre engagement sur les controverses liées à l'éthique vise à encourager l'émetteur à être transparent dans les domaines suivants :

- Facteurs ayant conduit à l'apparition du problème (analyse des causes profondes).
- Mesures correctives prises (nouvelles procédures et nouveaux processus, indemnisation des clients, etc.).
- Résultat des actions (c'est-à-dire ce qui a fonctionné / ce qui n'a pas fonctionné).

Amundi estime que la transparence dans les domaines susmentionnés est importante car elle permet aux parties prenantes de comprendre quelles mesures correctives ont été prises par la société pour garantir que des problèmes similaires ne puissent pas se reproduire à l'avenir.

Notre engagement a donné lieu aux observations suivantes :

- La plupart des sociétés financières n'ont pas voulu faire de commentaires sur des controverses spécifiques.
- Une institution qui s'est exprimée sur une controverse spécifique a tenu à souligner qu'un grand nombre de déficiences avaient été identifiées par l'institution elle-même.
- Plusieurs institutions ont fourni des informations de qualité sur les plans de remédiation à des controverses spécifiques et ont expliqué comment ces plans se déroulaient.

- Une institution a souligné que la résolution des controverses peut prendre du temps et a insisté sur la différence d'approche entre la direction actuelle et la précédente. Cette institution a donné l'exemple suivant : lorsque la controverse a été annoncée, le processus a été suspendu afin d'être réexaminé pour voir si des ajustements devaient être apportés. La Société a souligné qu'il s'agissait d'une approche différente de celle qu'aurait adoptée la direction précédente.
- Une institution a fait remarquer que certaines des controverses encore débattues aujourd'hui datent de la crise financière et qu'il était difficile de définir pourquoi elles devaient encore être prises en considération.
- Une autre entreprise a déclaré que de nombreuses controverses sont désormais des problèmes hérités du passé, expliquant les mesures qu'elle a prises et les processus qu'elle a mis en place pour gérer le risque de controverse.

En ce qui concerne la transparence, nous avons observé une excellente pratique : l'une des banques a déclaré faire régulièrement un rapport sur l'évolution de sa controverse, en s'efforçant de fournir une information aussi solide que possible, à la lumière des questions juridiques et réglementaires en cours.

De manière positive, plusieurs sociétés financières ont reconnu et déclaré qu'elles prendraient en considération nos commentaires sur la nécessité d'un rapport équilibré sur les controverses. En d'autres termes, la transparence sur les facteurs qui ont conduit au problème, les mesures correctives prises et les résultats de ces mesures.

Société	Évaluation au début de l'engagement	Recommandations
Société A Région : Europe	Implication dans un large éventail de controverses	Réévaluer l'"enveloppe" de risque donnée par la direction générale aux échelons inférieurs.
Société B Région : Europe	Mettre en place une nouvelle structure de gouvernance d'entreprise et de reporting pour l'entité fusionnée	Avoir des politiques de risque uniformes dans l'ensemble du groupe
Société C Région : Asie	Impliqué dans une vaste controverse éthique et dans plusieurs controverses liées aux clients	Assurer la transparence sur les facteurs qui ont conduit aux problèmes et sur les mesures correctives.
Société D Région : Amérique du Nord	Reste soumise à une exigence de capital supplémentaire par l'autorité de régulation en raison de controverses éthiques antérieures.	Des rapports équilibrés sur les controverses afin que les parties prenantes puissent comprendre les mesures prises pour éviter que des problèmes similaires ne se reproduisent à l'avenir.

Prochaines étapes et perspective d'engagement d'Amundi

D'une manière générale, les institutions financières interrogées se sont montrées réceptives à la discussion sur le sujet. Toutes se sont montrées ouvertes à nos commentaires sur la nécessité d'une plus grande transparence dans les informations communiquées sur les controverses. Amundi estime qu'il est important d'améliorer la transparence des rapports sur les controverses car cela permet aux parties prenantes de se forger leur propre opinion sur ces questions. Toutefois, d'une manière générale, le secteur financier dans son ensemble peut

encore s'améliorer en termes de transparence sur les controverses liées à l'éthique. Nous continuerons à avoir des engagements sur les controverses liées à l'éthique en 2024, en augmentant le nombre d'entreprises avec lesquelles nous discutons de ce sujet. Comme nous l'avons déjà fait par le passé, Amundi utilisera le vote comme mesure d'escalade si nous constatons qu'une société financière est soit systématiquement impliquée dans de nouvelles controverses liées à l'éthique, soit qu'elle n'a pas pris suffisamment de mesures pour résoudre les problèmes qui ont conduit à d'anciennes controverses.

Engagements liés à des taux de contestation élevés en assemblée générale

Contexte

En tant qu'investisseur à long terme, Amundi est attentive à la manière dont les sociétés en portefeuille dialoguent et répondent aux préoccupations de leurs actionnaires. En effet, la réactivité du conseil est attendue en cas d'opposition significative de la part des actionnaires sur un sujet matériel lors de l'AG. Amundi considère qu'un vote de 20 % contre les résolutions du management ou un soutien de 20 % aux résolutions des actionnaires est le seuil à partir duquel nous attendons des sociétés qu'elles prennent des mesures pour comprendre les raisons de cette opposition et qu'elles publient une réponse.

Actions Amundi

Objectifs d'engagement

En 2023, Amundi a lancé un engagement dédié auprès d'un échantillon d'entreprises afin d'évaluer la réactivité du conseil d'administration aux votes précédents des actionnaires et d'encourager les sociétés à communiquer et à expliquer les commentaires qu'elles ont reçus.

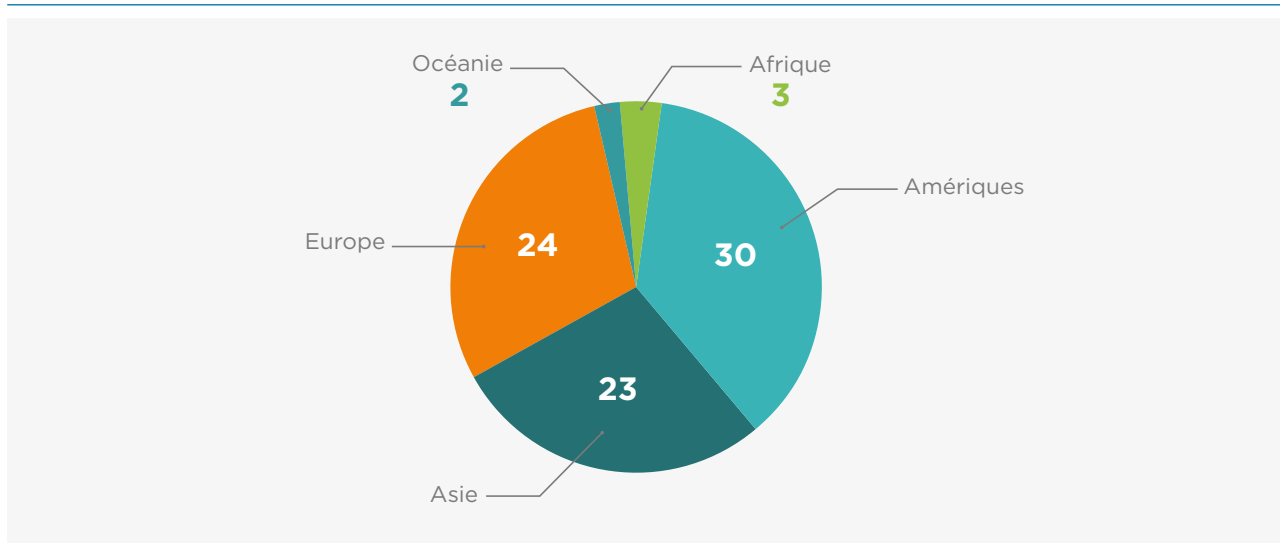
Sélection de l'engagement

Dans le cadre de son dialogue avec les entreprises, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise aborde régulièrement le sujet de la réactivité du conseil faisant suite aux dissidences exprimées par les investisseurs lors de leur dernière AG.

Au début de l'année 2023, Amundi a décidé d'escalader le sujet et d'initier des engagements proactifs. Pour définir le périmètre de ces engagements, nous avons identifié les émetteurs pour lesquels nous avons exercé nos droits de vote en 2022 et pour lesquels nous avons voté contre les recommandations de la direction sur trois types de résolutions : ① réélection des administrateurs, ② rémunération des dirigeants et ③ résolutions d'actionnaires. Nous avons ensuite sélectionné uniquement les résolutions ayant reçu plus de 20 % d'opposition (10 % si la société est contrôlée).

Ainsi, en février 2023, Amundi a envoyé 82 lettres aux présidents des conseils d'administration, tous marchés et secteurs confondus, pour leur demander d'engager un dialogue auprès de leurs actionnaires avant la prochaine AG et de communiquer les préoccupations spécifiques exprimées par les actionnaires dissidents ainsi que les mesures prises par le conseil en réponse à ces votes. Dans le cas où celui-ci aurait fait preuve d'un faible niveau de communication et de réactivité vis-à-vis des actionnaires, Amundi a exercé ses droits de vote lors de l'AG 2023 en ne soutenant pas la réélection de certains membres du conseil.

Graph 4 : Répartition géographique des entreprises ciblées



Source : Amundi Asset Management

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

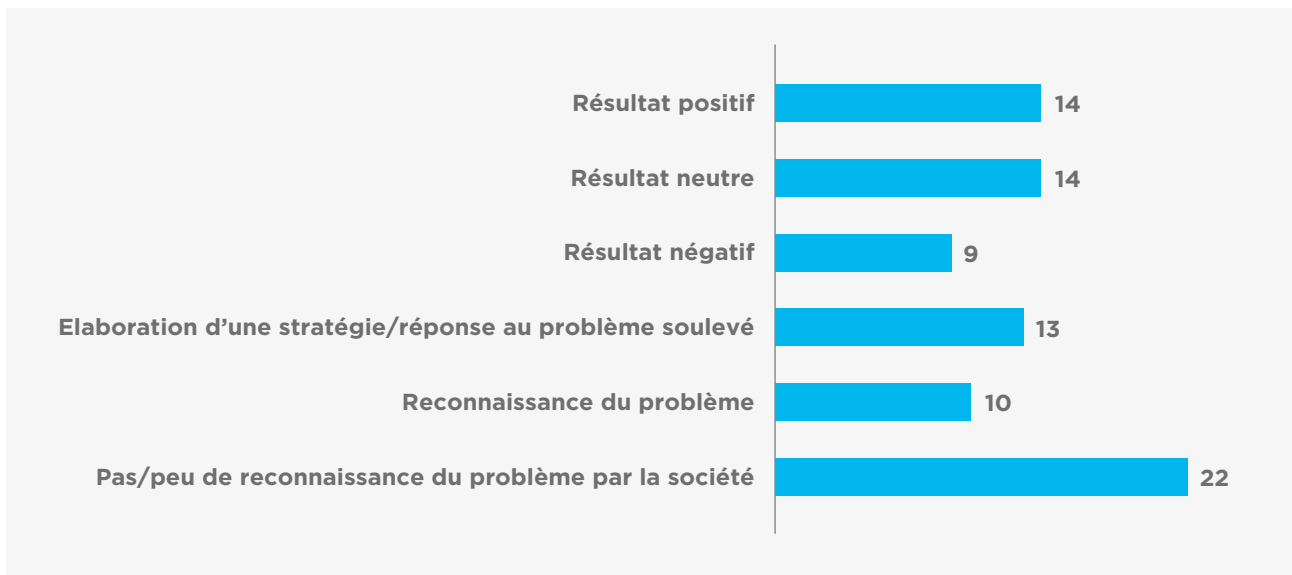
Bilan positif de notre campagne sur la dissidence élevée en assemblée générale : parmi les sociétés contactées, 23 % ont été particulièrement réactives, allant de celles manifestant un réel intérêt et définissant des stratégies d'amélioration à celles mettant en œuvre des changements positifs.

Toutefois, les résultats de la campagne montrent que la plupart des conseils d'administration ne sont toujours pas suffisamment à l'écoute des investisseurs. En effet, 38 % des sociétés n'ont pas accusé réception de notre lettre, n'ont pas fait part de leurs commentaires dans leurs rapports ou n'ont pas mis en œuvre de changements positifs. Enfin, 12 % des sociétés ont seulement accusé réception de notre lettre. Il convient de noter que les entreprises asiatiques ont été les moins réceptives au sujet (14 des 23 sociétés n'ont pas accusé réception de notre mail et seules deux ont défini une stratégie pour y répondre).

Au 31 décembre 2023, 50 % des entreprises ciblées ont répondu à nos engagements avec trois degrés d'implication (du plus faible au plus élevé) :

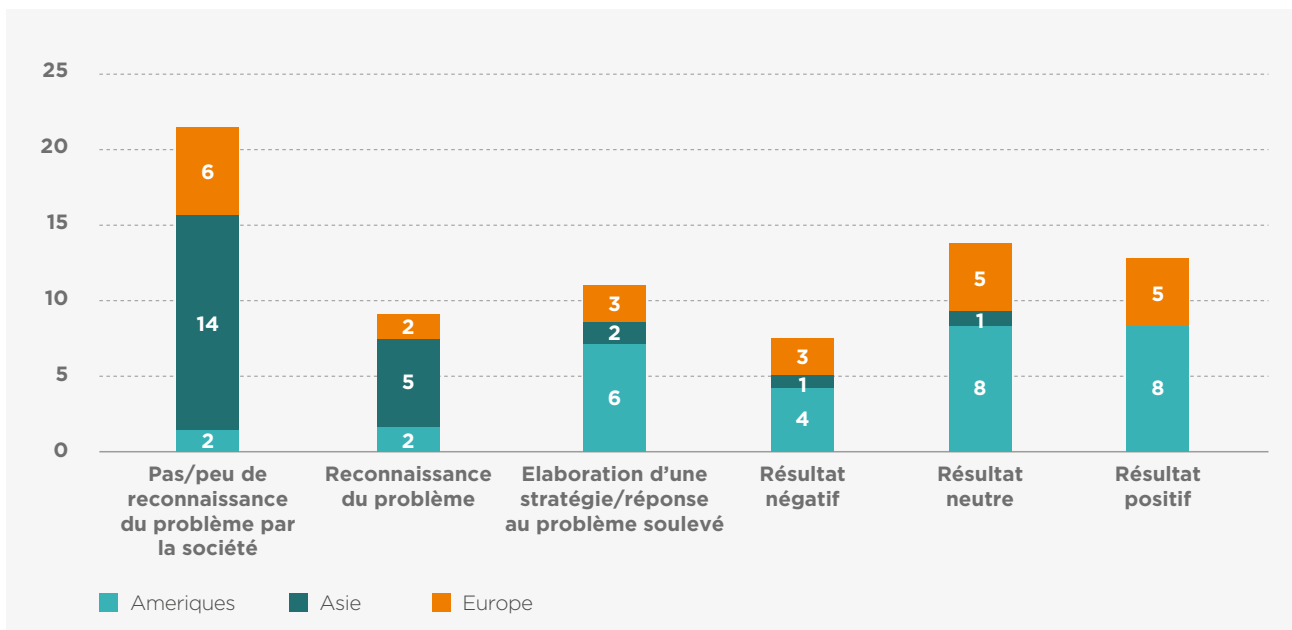
- 17 % ont uniquement communiqué sur les réactions des investisseurs, mais sans mettre en place d'actions spécifiques.
- 16 % ont montré un réel intérêt, certaines ayant déjà défini une stratégie ou pris un engagement pour améliorer le(s) problème(s) soulevé(s).
- 7 % sont allés plus loin et ont apporté des changements positifs en réponse aux préoccupations des actionnaires.

Graph 5 : **Évaluation de la réactivité des entreprises (en décembre 2023)**



Source : Amundi Asset Management

Graph 6 : **Évaluation de la réactivité des entreprises en se concentrant sur les trois principales zones géographiques ciblées (94 %) (à compter de décembre 2023)**



Source : Amundi Asset Management

Société	Évaluation au début de l'engagement (année 1)	Recommandations antérieures (Année de l'engagement actuel -1)	Situation en 2023	Évolution
Société A Secteur : Télécommunications Pays : Europe	Dissidence sur le rapport de rémunération (47 %)	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération excessive, absence de critères ESG. Inquiétudes concernant les primes exceptionnelles accordées et les conditions de départ. 	<ul style="list-style-type: none"> La Société a échangé avec nous. Les rémunérations restent excessives, mais le Conseil a réagi en supprimant la possibilité d'octroyer des rémunérations exceptionnelles et la période de clawback est passée de 24 à 36 mois. <p>Nous avons voté pour la politique de rémunération mais contre le rapport de rémunération (7 % de dissidence en 2023 pour les deux résolutions).</p>	↑
Société B Secteur : Services publics Pays : Australie	Dissidence sur l'approbation du plan de transition climatique (21 %)	<p>Nous avons encouragé la Société à améliorer son plan, en particulier sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir des objectifs concernant les émissions du scope 3 pour toutes les opérations. Aligner les objectifs absolus de réduction des émissions opérationnelles sur les objectifs 1,5°C. Fournir de plus amples informations sur les mesures d'incitation et les indicateurs clés de performance en matière de climat et d'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> La Société a demandé à dialoguer à la suite de la réception de la lettre. La Société a pris en compte nos suggestions et semble vouloir aller dans la bonne direction sur certains sujets, mais elle reste en retard sur un certain nombre de sujets importants. Pas de vote sur le plan Climat à l'AG 2023 mais nous avons voté contre le rapport de rémunération pour le manque d'information sur les KPIs ESG (26 % de dissidence) et les membres du Comité de Rémunération (4-6 % de dissidence). 	→
Société C Secteur : Financier Pays : USA	Dissidence sur : <ul style="list-style-type: none"> Élection d'un membre du conseil d'administration (21 %) Rapport de rémunération (77 %) 	<ul style="list-style-type: none"> Cumul de mandats excessif pour un administrateur. Rémunération excessive, absence de critères ESG, préoccupations concernant la structure de la rémunération. 	<ul style="list-style-type: none"> La Société n'a pas réagi à notre lettre. Le Comité de Rémunération n'a fait preuve que d'une réactivité limitée face aux préoccupations des actionnaires. Nous avons voté contre le rapport de rémunération (68 % de dissidence en 2023) et les membres du comité de rémunération (de 27 % à 45 % de dissidence en 2023). 	↓

Prochaines étapes

Amundi poursuivra ces engagements en sélectionnant de nouveaux émetteurs qui ont fait l'objet d'une dissidence significative au cours de la campagne de la saison de votes 2023. Si le conseil d'administration ne réagit pas suffisamment, nous exprimerons notre mécontentement en exerçant nos droits de vote contre la réélection de certains administrateurs.



Étude de cas 17 : Symrise - Un fort taux de dissidence sur la rémunération des dirigeants

Région : Europe

Secteur : Matériaux

Contexte

Depuis 2021, Amundi engage avec une entreprise suisse de l'industrie chimique sur la rémunération des dirigeants.

Actions d'Amundi

Diverses préoccupations ont été soulevées, notamment concernant des paiements discrétionnaires ponctuels à plusieurs dirigeants, une transparence insuffisante et l'absence d'une composante à long terme dans la structure de rémunération. Amundi a donc voté contre le rapport de rémunération 2022 et a alerté la Société.

De plus, dans le cadre de ses engagements sur la dissidence élevée, Amundi a fait savoir qu'elle attendait du Conseil qu'il fournisse une explication détaillée des mesures prises, compte tenu de l'importante opposition des actionnaires (47 %).

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Lors de l'AG 2023, Symrise a fourni une explication complète sur les commentaires reçus lors de l'AG de l'année précédente et sur la mise en œuvre de nouvelles mesures au cours de l'année 2022. La Société a également amélioré sa communication en publiant ex post les objectifs définis et la réalisation effective de chaque critère de performance. En outre, le Conseil a décidé de supprimer l'octroi de paiements supplémentaires ou garantis en cas de démission et a prolongé la durée des instruments de rémunération à long terme.

Grâce à ces améliorations significatives, Amundi a pu soutenir le rapport de rémunération qui a reçu 90 % de soutien de la part des actionnaires. Amundi a félicité la Société pour avoir non seulement résolu les principaux problèmes, mais aussi pour avoir inclus des critères ESG dans la rémunération variable.

Prochaines étapes

Amundi a l'intention de continuer à travailler avec la Société dans sa démarche d'amélioration et n'hésitera pas à signaler tout nouveau problème potentiel qui pourrait survenir.



Étude de cas 18 : Woodside Energy - Forte dissidence sur le Say on Climate et la rémunération des dirigeants

Région : Asie développée

Secteur : Énergie

Contexte

En 2022, Amundi a voté contre la résolution Say on Climate d'une société australienne d'exploration et de production pétrolière (soutenue par seulement 49 % des actionnaires). Nous avons informé la Société, Woodside Energy, de notre vote et nous avons encouragé la Société à renforcer son ambition Net-Zero, en suggérant des mesures telles que la limitation du recours aux compensations carbone pour atteindre les objectifs de réduction de CO₂, l'exploration d'options rentables pour des solutions à faible teneur en carbone, et la mise en œuvre de réductions d'émissions importantes alignées sur les scénarios de 1,5°C, etc.

Actions d'Amundi

Après l'AG 2022, Amundi a décidé d'inclure la Société dans le périmètre de ses engagements sur la dissidence élevée. Nous avons envoyé une lettre au Président du Conseil, lui demandant de fournir une explication quant à cette opposition des actionnaires et de faire preuve d'un niveau raisonnable de réactivité pour répondre aux préoccupations des investisseurs concernant la résolution Say On Climate.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

La Société n'a pas répondu à notre lettre et à notre proposition d'engagement. Lors de l'AG de 2023, nous avons reçu les documents de la Société (notice de convocation, rapport annuel, rapport sur le climat). Toutefois, compte tenu de nos préoccupations concernant le rapport sur le climat et du manque de réactivité, nous avons voté contre les membres du Conseil et du Comité d'Audit siégeant depuis au moins deux ans (un seul membre éligible cette année - 13 % d'opposition).

En outre, nous avons soutenu une résolution d'actionnaire demandant à la Société de communiquer des informations démontrant comment son allocation de capital aux actifs pétroliers et gaziers s'aligne sur un scénario Net-Zero. Cette résolution a finalement été retirée.

Enfin, nous avons voté contre le rapport de rémunération, principalement en raison du niveau insuffisant d'information sur les KPIs individuels faisant partie des critères de performance à court terme et incluant notamment les KPIs ESG. Le rapport de rémunération a été adopté mais a fait l'objet d'une opposition plus importante (21 % contre 4 % à 5 % au cours des deux dernières années).

Nous avons envoyé un courrier électronique à la Société pour expliquer nos votes contre la direction lors de l'AG, mais nous n'avons reçu aucun commentaire de la part de la Société.

Prochaines étapes

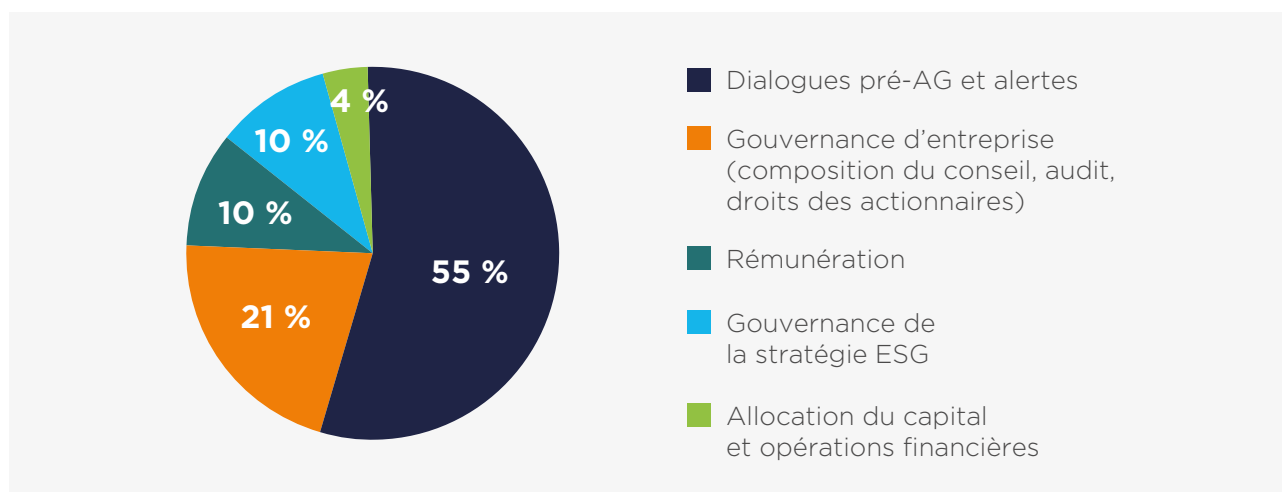
Nous surveillerons les améliorations apportées au rapport de rémunération et à la stratégie climatique de la Société. En outre, la Société sera à nouveau incluse dans nos engagements sur les résolutions à haut niveau de dissidence pour 2024 en raison du taux de vote contre le rapport de rémunération.

03 Statistiques sur l'engagement en 2023 sur les thématiques de gouvernance

En 2023, dans le cadre de l'engagement d'Amundi en faveur d'une gouvernance forte pour le développement durable, Amundi a engagé sur l'ensemble des sujets de gouvernance avec 1 543 sociétés. Si les alertes de vote et les dialogues pré-AG représentent plus de la moitié de ces engagements, Amundi dialogue avec les entreprises et les membres des

conseils d'administration tout au long de l'année pour renforcer les pratiques de gouvernance, notamment la protection des droits des actionnaires, la mise en œuvre de mécanismes d'audit et de contrôle interne efficaces, ainsi que la mise en place de mécanismes de rémunération des dirigeants bien structurés.

Graph 7 : Répartition des engagements liés à la gouvernance en fonction du nombre de dialogues



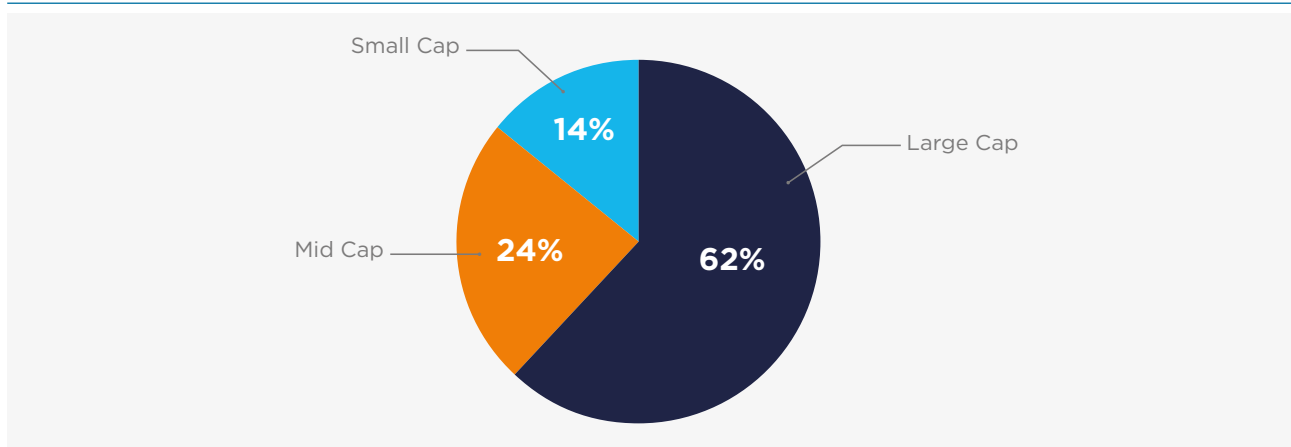
Source : Amundi Asset Management

Sur la base d'un "univers qualitatif" prédéfini, qui tient compte de l'importance financière des votes au niveau du fonds et au niveau global, ainsi que des assemblées jugées importantes en raison de l'inclusion de résolutions spécifiques (telles que les résolutions d'actionnaires sur des sujets environnementaux et sociaux), l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise alerte systématiquement les entreprises de ses intentions de vote. Cette approche garantit que

nous engageons auprès d'un éventail diversifié de sociétés, plutôt que de nous concentrer exclusivement sur celles qui ont une forte capitalisation, afin de protéger les intérêts de tous nos clients.

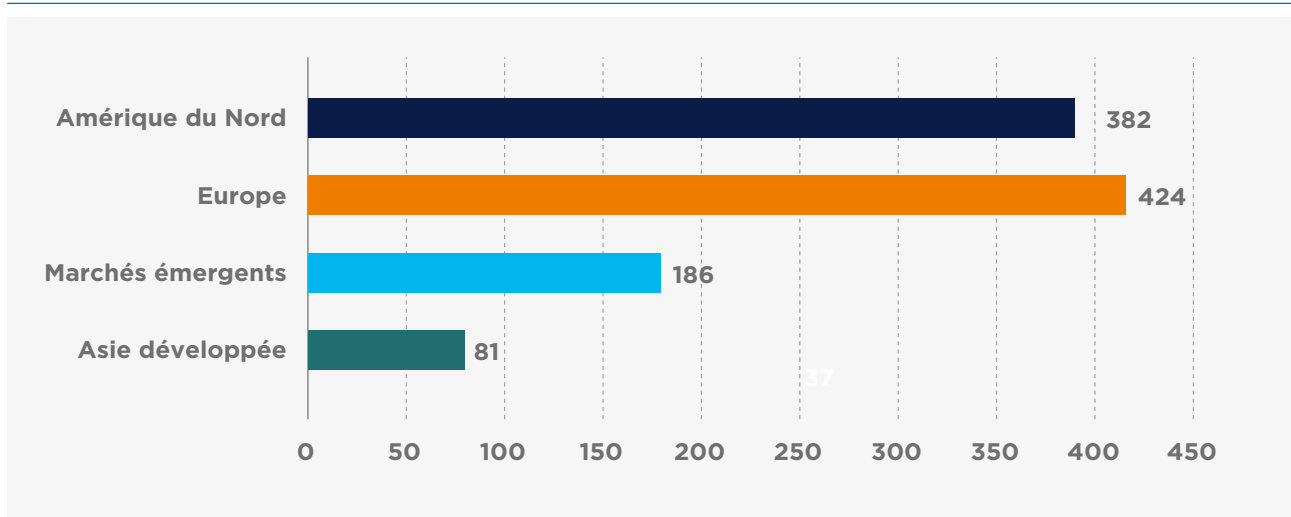
En 2023, Amundi a envoyé des alertes de vote à 1 073 émetteurs, ce qui a conduit à des échanges avec 196 d'entre eux.

Graph 8 : Répartition des alertes sur les intentions de vote en fonction de la capitalisation boursière



Source : Amundi Asset Management

Graph 9 : Répartition géographique des alertes sur les intentions de vote



Source : Amundi Asset Management

04 Les questions aux AG comme mode d'escalade

Si le plan d'action d'un émetteur semble insuffisant, Amundi utilise une approche "boîte à outils" pour l'escalade de l'engagement, visant à encourager les changements positifs. Amundi peut adopter un mode d'escalade qui comprend (sans ordre particulier) une dégradation de la note sur un ou plusieurs critères de notre dispositif de notation propriétaire, des questions lors de l'AG, le dépôt de résolutions

d'actionnaires, des votes contre le management, des déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et, en dernier ressort, l'exclusion. Poser des questions lors des AG peut permettre d'obtenir une réponse d'une entreprise qui ne répond pas aux demandes d'engagement. Cela peut également servir à attirer l'attention des coactionnaires sur un sujet spécifique.

Étude de cas 19 : Nvidia Corporation - Question relative à la diversité du conseil d'administration



Région : Amérique du Nord

Secteur : Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs

Contexte

Fin 2022, Amundi avait envoyé des lettres à certains présidents de conseils d'administration de sociétés dont le conseil manquait de diversité.

Action Amundi

Au cours de la saison de votes 2023, Amundi a décidé de donner plus de visibilité à ce problème et, pour se faire, a utilisé son droit d'actionnaire pour poser des questions à l'AG de plusieurs entreprises qui manquaient toujours de diversité et qui n'avaient pas répondu à sa lettre. Au Conseil de Nvidia, une société qui fournit des solutions graphiques, informatiques et de réseau, le nombre de femmes administrateurs étant toujours inférieur à nos exigences, sans changement depuis 2021 malgré notre lettre, Amundi a décidé d'escalader le sujet et a posé une question sur la diversité du conseil d'administration lors de l'AG.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

Le Conseil a répondu qu'il continuait à rechercher des femmes hautement qualifiées et des personnes issues de groupes sous-représentés et qu'il s'attendait à ce que la diversité au sein du Conseil s'améliore d'ici la réunion de 2024.

Prochaines étapes

Bien que nous ayons accueilli favorablement cette annonce, nous continuerons à surveiller la diversité du Conseil de Nvidia et nous voterons en conséquence l'année prochaine.

Étude de cas 20 : Home Depot - Question relative aux KPI ESG



Région : Amérique du Nord

Secteur : Distribution et vente au détail de produits de consommation discrétionnaire

Contexte

Home Depot est un détaillant de produits d'aménagement intérieur basé aux États-Unis. L'Entreprise est fortement exposée à de nombreux problèmes, notamment dans la chaîne d'approvisionnement, la déforestation (car elle vend des produits en bois), ainsi que les conditions de travail et le bien-être de ses employés directs. Compte tenu de l'éventail des problèmes environnementaux et sociaux auxquels la Société est confrontée, nous pensons qu'il est très important d'inclure des critères de performance liés à l'ESG dans la rémunération des dirigeants. Cela permettrait de s'assurer que les managers sont incités à gérer ces risques de manière adéquate et à mettre en œuvre la stratégie de développement durable.

Actions d'Amundi

Nous avons commencé à dialoguer activement avec Home Depot en 2022 sur les sujets clés décrits ci-dessus, à la fois collectivement avec d'autres institutions et individuellement. En ce qui concerne les critères ESG dans la rémunération des dirigeants, la Société n'avait toujours pas progressé sur ce point en mai 2023, avant son AG.

Amundi a décidé d'escalader le problème en posant une question à l'AG 2023. Home Depot a répondu publiquement à notre question en disant : "notre programme de rémunération des dirigeants se concentre sur la rémunération de la performance, ce qui est intrinsèquement dans l'intérêt de tous les actionnaires. En outre, nos valeurs fondamentales, y compris la prise en charge des salariés, sont intégrées dans nos processus d'évaluation de la performance. Notre comité de développement du leadership et de rémunération du Conseil évalue la structure de notre programme de rémunération au moins une fois par an et examine s'il convient d'inclure des critères supplémentaires dans les structures de rémunération variable que nous développons. Nous apprécions votre contribution et la communiquerons au comité". Amundi considère que l'inclusion de critères ESG clairs et quantitatifs est une étape essentielle pour aider à accompagner et accélérer la mise en œuvre de leur stratégie ESG dans son ensemble (y compris sur les sujets clés sur lesquels nous faisons de l'engagement), et nous nous attendons donc à ce que le Comité réexamine sa politique.

En plus de poser la question au cours de la réunion, nous avons alerté la Société que nous nous opposerions à nouveau à la ratification de la rémunération des membres de la direction (soutenue par 95 % des actionnaires) et que nous voterions contre la réélection des membres du comité de rémunération (soutenue par plus de 95 % des actionnaires) pour cette raison.

Résultat de l'engagement et dynamique de l'émetteur

La Société a répondu à notre alerte en déclarant que la question des KPI ESG avait été discutée en interne, mais qu'elle souhaitait s'assurer qu'elle disposait de mesures solides qui aient un sens et un impact réel dans le contexte de la rémunération. Nous ne trouvons pas cet argument convaincant car nous pensons que les sociétés, en particulier les grandes, ont eu de nombreuses années pour développer des stratégies de développement durable, y compris des KPI rigoureux.

Prochaines étapes

Nous continuerons à suivre ce sujet avec la Société en 2024.

05 Campagne d'engagement avec les sociétés du CAC 40

Comme l'année dernière, Amundi a continué de travailler avec un groupe d'investisseurs qui mène une campagne d'engagement auprès des entreprises du CAC 40 en leur posant une série de questions écrites sur des thèmes ESG en amont de leurs AG. Les entreprises sont légalement tenues de répondre soit oralement lors de l'AG, soit en publiant les réponses sur leur site internet.

Cette campagne vise à évaluer la qualité du dialogue des entreprises avec leurs actionnaires et à évaluer leurs pratiques sur une série de sujets liés à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) tels que le climat, la biodiversité, la fiscalité, les pratiques sociales, la rémunération, l'épargne salariale, etc. Les objectifs sont les suivants ❶ signaler à ces grandes entreprises les questions qui sont importantes pour les investisseurs responsables, ❷ évaluer le degré de transparence des entreprises sur ces sujets liés à l'ESG et ❸ mesurer le niveau de maturité des réponses.

Si les thèmes abordés au fil des ans restent généralement similaires, les questions deviennent plus granulaires afin de suivre les progrès de ces entreprises. Cette année, 10 questions ont été posées parmi lesquelles :

- Trois étaient liées au pilier **Environnement** (alignement sur l'accord de Paris, biodiversité, circularité).
- Quatre concernaient des questions **sociales** (critères ESG, conditions de rachat d'actions, salaire de subsistance, fonds d'épargne salariale).
- Trois étaient liées au pilier **Gouvernance** (responsabilité fiscale, charte du lobbying, partenaires sociaux).

Depuis 2022, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi est impliquée dans la revue des questions relatives aux critères ESG dans la rémunération. En 2023, les questions ont porté sur :

- l'alignement des critères de performance ESG choisis dans les politiques de rémunération sur les enjeux matériels auxquels l'entreprise est confrontée ;
- le rôle du conseil d'administration pour contrôler la réalisation des objectifs ESG et réévaluer la rigueur des objectifs lorsque les taux de réalisation sont élevés ;
- l'inclusion de critères ESG dans la rémunération des salariés.

En outre, une question spécifique a été posée aux sociétés, dont la proportion de critères ESG dans les plans d'incitation à long terme était inférieure à 20 % en 2022, afin de déterminer si ces sociétés avaient l'intention d'augmenter cette proportion.

L'analyse a mis en évidence que les critères ESG sont de plus en plus inclus dans les politiques de rémunération des dirigeants (dix entreprises ont augmenté la proportion de critères ESG). Cependant, la majorité des entreprises (7 sur 12) pour lesquelles le poids des critères E&S représentait moins de 20 %, étaient encore réticentes à augmenter ce poids.

De plus, la matérialité des critères ESG choisis n'est pas toujours évidente car le niveau d'information fourni est limité, ce qui ne permet pas de comprendre clairement comment les enjeux stratégiques ESG influencent la rémunération des dirigeants. Des informations génériques ou très limitées ont, par ailleurs, été fournies sur la manière dont les conseils d'administration réévaluent la rigueur des objectifs lorsqu'ils sont pleinement atteints.

Enfin, l'intégration des critères ESG dans la politique de rémunération des salariés n'est toujours pas claire car le niveau général de transparence sur la rémunération des salariés est inférieur à celui des dirigeants (dans un contexte où il n'existe pas de loi similaire pour les salariés à celle de la Directive Droit des Actionnaires pour les dirigeants).

06 Participation active aux discussions de place

Amundi contribue à faire progresser l'investissement responsable et la gouvernance d'entreprise à travers son engagement en matière de politiques publiques, ses contributions lors de consultations réglementaires et en partageant ses points de vue et ses attentes lors d'événements et de conférences. Cette participation à l'élaboration des politiques et des normes peut être un outil de Stewardship efficace en partageant les meilleures pratiques et en veillant à ce que les normes de gouvernance, locales et internationales, protègent les droits des actionnaires minoritaires et améliorent les standards de gouvernance d'entreprise.

Conférence de printemps de la CII - Washington

Amundi a été invitée à participer à un panel sur la régulation des agences de conseil en vote lors de la 2023 Spring Conference du CII (Council of Institutional Investors) à Washington. Cette conférence est le plus grand événement de gouvernance d'entreprise en Amérique du Nord, rassemblant régulièrement plus de 500 représentants d'investisseurs, d'émetteurs et de prestataires de services. Le panel, qui comprenait également un représentant de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), a discuté de l'autocontrôle des agences de conseil effectué par le Best Practices Principles Oversight Committee (BPPOC). Nous avons profité de cette occasion pour souligner qu'Amundi n'appelle pas à une plus grande réglementation des conseillers en vote, car nous pensons que le code de conduite existant et sa supervision par le BPPOC sont suffisants et complémentaires au travail de contrôle qu'Amundi entreprend.

Morrow Sodali et Emisores Españoles - Madrid

En octobre, Amundi a participé en tant que panéliste à un événement organisé par Morrow Sodali en collaboration avec "Emisores Españoles" à Madrid. Le panel a fait le point sur la saison de votes 2023 et a discuté des nouvelles tendances en matière de gouvernance d'entreprise et de vote par procuration pour les années à venir (composition du conseil d'administration, résolutions liées à la rémunération, discours sur le climat, engagement, nouvel environnement réglementaire). Amundi a profité de cette occasion pour rappeler l'importance de l'accès aux conseils d'administration pour les investisseurs. Nous avons également expliqué notre politique en matière de responsabilisation du conseil et nos attentes concernant le niveau de réactivité face une opposition significative. Enfin, nous avons fait part de nos attentes concernant la rémunération des dirigeants qui est resté pour Amundi le principal motif d'opposition sur le marché espagnol lors de la saison de votes 2023.

Georgeson - Conférence européenne sur l'économie, l'ESG et le changement climatique - Madrid

Amundi a été invitée à participer à un panel « ESG Stewardship, Escalation and the AGM » en octobre 2023 à Madrid. Ce panel a eu lieu dans le cadre de la Conférence européenne sur l'économie, l'ESG et le changement climatique organisée par Georgeson (proxy solicitor), IE University et le Club de Excelencia en Sostenibilidad, réunissant environ 200 représentants d'investisseurs, d'émetteurs et de prestataires de services. Le panel, qui comprenait également des représentants d'équipes de Stewardship et d'investissement responsable d'autres gestionnaires d'actifs, a discuté de la manière dont les questions spécifiques de développement durable sont soulevées lors des votes aux AG et prises en compte dans l'engagement et l'escalade. Nous avons profité de cette occasion pour souligner la vision et l'approche d'Amundi concernant l'intégration de l'ESG dans notre activité de vote, en particulier à travers le soutien des résolutions des actionnaires et la responsabilisation des membres du conseil en cas de retard dans les pratiques ESG.

Consultation européenne sur le projet de réglementation sur la cotation

La Commission européenne a lancé une consultation sur son projet de réglementation sur la cotation (« Listing Act »), qui vise à simplifier les exigences en la matière, afin de rendre les marchés de capitaux publics de l'UE plus attractifs. L'une des résolutions qui a suscité de vives critiques de la part des groupes d'investisseurs concerne la possibilité pour les petites et moyennes entreprises (PME) d'offrir des droits de vote multiples à leurs actionnaires lorsqu'elles sont cotées en bourse. Cette résolution est particulièrement préoccupante pour de multiples raisons :

- La dilution du pouvoir de vote des actionnaires minoritaires, souvent des investisseurs institutionnels et des gestionnaires d'actifs,

semble aller à l'encontre de l'objectif de la Commission européenne de renforcer le stewardship ;

- Le projet introduit des garanties limitées, telles que des clauses de caducité, et chaque État membre serait libre d'introduire ou non ces garanties ce qui créerait un risque de "nivellement par le bas" entre les différents États ;
- À notre connaissance, il n'existe aucune preuve concluante que les actions à droit de vote multiple constituent un mécanisme efficace pour attirer les PME sur les marchés.

Amundi a partagé ce message avec les régulateurs par l'intermédiaire de différentes organisations dont elle est membre, notamment l'AFG en France, l'ICGN et l'EFAMA.

Évolutions de la politique de vote pour 2024

Notre politique de vote globale est revue au moins une fois par an en tenant compte des modifications réglementaires, des évolutions du marché et des meilleures pratiques internationalement reconnues. Tirant les leçons de la saison de votes 2023, nous avons mis à jour notre politique de vote avec les éléments clés suivants sur lesquels nous allons nous concentrer en 2024 :

Tableau 6 : Mises à jour principales de la Politique de vote 2024 d'Amundi

Thème	Mise à jour et rationalisation de la politique
Critères ESG/climat dans la rémunération des dirigeants	Amundi a renforcé ses attentes en termes de critères ESG et climatiques : le poids minimum attendu des critères ESG (y compris les critères climatiques, selon le secteur) est de 10 % de la rémunération variable (court-terme ou long-terme).
Administrateurs indépendants	Les critères permettant d'évaluer l'indépendance des membres du conseil d'administration ont été inclus dans la politique.
Rémunérations exceptionnelles & indemnités de départ	Nous avons précisé nos attentes en ce qui concerne les primes de recrutement, les bonus exceptionnels et les indemnités de départ.
Diversité de genre - Japon	Amundi a augmenté le seuil minimum de diversité de genre du conseil d'une femme à deux femmes afin d'aligner progressivement la diversité attendue au Japon sur la politique d'Amundi appliquée sur tous les marchés (33 % de femmes).
Indépendance du comité d'audit	Amundi a relevé le seuil minimum d'indépendance du comité d'audit de 50 % à 66 %.
Nomination des auditeurs	La durée maximale du mandat des auditeurs est désormais fixée à 24 ans dans notre politique, afin d'assurer une rotation des auditeurs.
Questions environnementales et sociales	Nous avons précisé nos attentes en ce qui concerne les questions relatives au climat, à la cohésion sociale, à la responsabilité du conseil d'administration et aux résolutions des actionnaires.

Statistiques de vote Amundi 2023

01 Statistiques de vote 2023 - une vue globale

Statistiques de vote	2020	2021	2022	2023
Nombre de sociétés votées	3 397	4 008	7 554	7 751
Nombre d'assemblées votées	4 240	7 309	10 208	10 357
% d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins une voix « contre la direction »	71 %	64 %	69 %	69 %
Nombre de résolutions à l'ordre du jour	49 960	77 631	107 297	109 972
Nombre de résolutions votées « contre la direction » (*)	20 %	20 %	21 %	24 %
Votes « contre la direction »	2020	2021	2022	2023
Nombre de résolutions votées « contre la direction »	10 032	15 303	22 550	26 459
Proportion de votes « contre » / catégorie				
Structure du conseil d'administration	19 %	20 %	24 %	29 %
Rémunération	31 %	45 %	38 %	37 %
Structure financière	28 %	21 %	20 %	21 %
Dividendes (**)			7 %	7 %
Résolutions d'actionnaires (***)	49 %	32 %	35 %	38 %
Autres	11 %	8 %	8 %	9 %
Vote en faveur des résolutions des actionnaires	2020	2021	2022	2023
Nombre de résolutions actionnariales	1 346	2 261	2 730	2 862
% de votes en faveur des résolutions des actionnaires	67 %	77 %	68 %	64 %
Répartition / thème				
Climat	87 %	86 %	87 %	88 %
Droits sociaux/santé/droits de l'homme	81 %	83 %	81 %	83 %
Répartition par catégorie ESG	2020	2021	2022	2023
Environnement / Climat	148	196	277	292
Social	5 503	7 398	9 003	10 294
Gouvernance	44 309	70 037	98 017	99 386

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) Une nouvelle catégorie "Dividendes" a été créée en 2022. Ces résolutions étaient auparavant enregistrées dans la catégorie "Autres".

(***) Ne comprend pas les votes pour lesquels il n'y a pas eu de recommandation de vote du Conseil de la société.

Source : Amundi Asset Management

02 Répartition par entités du Groupe Amundi

Amundi Asset Management

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	6 070
Nombre d'assemblées	7 609
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	70 %
Nombre de résolutions	85 176
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	24 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	20 525
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	63 %
Rémunération	17 %
Structure financière	8 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	4 %
Autres	7 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	29 %
Rémunération	36 %
Structure financière	20 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (**)	42 %
Autres	9 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	2 308
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	62 %
% pour chaque thème	
Rémunération	68 %
Gouvernance	72 %
Structure du conseil d'administration	58 %
Climat	87 %
Environnement	51 %
Social / Santé / Droits de l'homme	83 %
Autres	55 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	280
Social	7 900
Gouvernance	76 996
Instructions	
Pour	63 849 (75 %)
Contre	20 536 (24 %)
Abstention	791 (1 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	98 %
Amériques	99 %
Asie	100 %
Europe	97 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Amundi Autriche

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	537
Nombre d'assemblées	581
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	79 %
Nombre de résolutions	8 465
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	24 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	1 985
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	59 %
Rémunération	20 %
Structure financière	4 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	11 %
Autres	5 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	27 %
Rémunération	31 %
Structure financière	9 %
Dividendes	3 %
Résolutions d'actionnaires (**)	68 %
Autres	8 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	363
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	66 %
% pour chaque thème	
Rémunération	82 %
Gouvernance	64 %
Structure du conseil d'administration	41 %
Climat	91 %
Environnement	88 %
Social / Santé / Droits de l'homme	80 %
Autres	32 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	95
Social	1 261
Gouvernance	7 109
Instructions	
Pour	6 537 (77 %)
Contre	1 908 (23 %)
Abstention	20 (0 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	96 %
Europe	91 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Amundi Deutschland

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	656
Nombre d'assemblées	700
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	81 %
Nombre de résolutions	10,579
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	25 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	2,681
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	60 %
Rémunération	19 %
Structure financière	5 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	10 %
Autres	5 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	29 %
Rémunération	32 %
Structure financière	11 %
Dividendes	7 %
Résolutions d'actionnaires (**)	70 %
Autres	8 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	436
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	70 %
% pour chaque thème	
Rémunération	81 %
Gouvernance	70 %
Structure du conseil d'administration	49 %
Climat	91 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	83 %
Autres	41 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	113
Social	1,555
Gouvernance	8,911
Instructions	
Pour	8,003 (76 %)
Contre	2,490 (24 %)
Abstention	86 (1 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	100 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Amundi Iberia

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	715
Nombre d'assemblées	736
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	87 %
Nombre de résolutions	10 934
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	33 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	3 534
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	71 %
Rémunération	14 %
Structure financière	1 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	11 %
Autres	2 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	39 %
Rémunération	30 %
Structure financière	7 %
Dividendes	3 %
Résolutions d'actionnaires (**)	74 %
Autres	5 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	619
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	72 %
% pour chaque thème	
Rémunération	88 %
Gouvernance	73 %
Structure du conseil d'administration	49 %
Climat	93 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	83 %
Autres	38 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	160
Social	1 801
Gouvernance	8 973
Instructions	
Pour	7 615 (70 %)
Contre	3 296 (30 %)
Abstention	23 (0 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	100 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Amundi Immobilier

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	49
Nombre d'assemblées	54
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	78 %
Nombre de résolutions	996
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	16 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	160
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	49 %
Rémunération	24 %
Structure financière	19 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	1 %
Autres	7 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	20 %
Rémunération	26 %
Structure financière	16 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires (**)	100 %
Autres	5 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	1
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	100 %
% pour chaque thème	
Rémunération	n.a.
Gouvernance	n.a.
Structure du conseil d'administration	n.a.
Climat	100 %
Environnement	n.a.
Social / Santé / Droits de l'homme	n.a.
Autres	n.a.
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	4
Social	127
Gouvernance	865
Instructions	
Pour	834 (84 %)
Contre	162 (16 %)
Abstention	0 (0 %)
Assemblées votées par continent	
Ameriques	100 %
Europe	98 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Amundi Irlande

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	2 010
Nombre d'assemblées	2 160
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	80 %
Nombre de résolutions	28 302
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	27 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	7 688
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	69 %
Rémunération	18 %
Structure financière	3 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	7 %
Autres	3 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	31 %
Rémunération	33 %
Structure financière	12 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (**)	67 %
Autres	6 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	841
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	67 %
% pour chaque thème	
Rémunération	86 %
Gouvernance	72 %
Structure du conseil d'administration	44 %
Climat	88 %
Environnement	73 %
Social / Santé / Droits de l'homme	83 %
Autres	38 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	242
Social	3 856
Gouvernance	24 214
Instructions	
Pour	20 687 (73 %)
Contre	7 431 (26 %)
Abstention	184 (1 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	97 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Amundi Luxembourg

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	4 687
Nombre d'assemblées	6 945
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	67 %
Nombre de résolutions	75 702
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	23 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	17 374
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	56 %
Rémunération	18 %
Structure financière	10 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	4 %
Autres	10 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	30 %
Rémunération	35 %
Structure financière	18 %
Dividendes	7 %
Résolutions d'actionnaires (**)	42 %
Autres	10 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	2 286
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	69 %
% pour chaque thème	
Rémunération	72 %
Gouvernance	74 %
Structure du conseil d'administration	65 %
Climat	89 %
Environnement	57 %
Social / Santé / Droits de l'homme	84 %
Autres	66 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	268
Social	7 300
Gouvernance	68 134
Instructions	
Pour	57 476 (76 %)
Contre	17 178 (23 %)
Abstention	1 040 (1 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	93 %
Amériques	99 %
Asie	99 %
Europe	95 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Amundi Sgr

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	945
Nombre d'assemblées	1 115
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	73 %
Nombre de résolutions	14 194
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	24 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	3 350
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	57 %
Rémunération	20 %
Structure financière	7 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	8 %
Autres	6 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	28 %
Rémunération	34 %
Structure financière	16 %
Dividendes	5 %
Résolutions d'actionnaires (**)	64 %
Autres	8 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	652
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	69 %
% pour chaque thème	
Rémunération	84 %
Gouvernance	77 %
Structure du conseil d'administration	59 %
Climat	88 %
Environnement	92 %
Social / Santé / Droits de l'homme	82 %
Autres	53 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	122
Social	1 823
Gouvernance	12 249
Instructions	
Pour	10 764 (76 %)
Contre	3 292 (23 %)
Abstention	138 (1 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	99 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Amundi UK

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	193
Nombre d'assemblées	197
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	69 %
Nombre de résolutions	3 003
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	22 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	661
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	67 %
Rémunération	15 %
Structure financière	2 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	12 %
Autres	4 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	23 %
Rémunération	29 %
Structure financière	6 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires (**)	70 %
Autres	9 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	121
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	67 %
% pour chaque thème	
Rémunération	100 %
Gouvernance	60 %
Structure du conseil d'administration	25 %
Climat	100 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	74 %
Autres	38 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	31
Social	332
Gouvernance	2 640
Instructions	
Pour	2 380 (79 %)
Contre	615 (20 %)
Abstention	8 (0 %)
Assemblées votées par continent	
Ameriques	100 %
Asie	100 %
Europe	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

BFT IM

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	677
Nombre d'assemblées	720
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	83 %
Nombre de résolutions	11 599
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	25 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	2 840
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	41 %
Rémunération	31 %
Structure financière	18 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	3 %
Autres	7 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	27 %
Rémunération	36 %
Structure financière	28 %
Dividendes	4 %
Résolutions d'actionnaires (**)	63 %
Autres	8 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	190
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	63 %
% pour chaque thème	
Rémunération	53 %
Gouvernance	60 %
Structure du conseil d'administration	60 %
Climat	84 %
Environnement	80 %
Social / Santé / Droits de l'homme	89 %
Autres	45 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	47
Social	2 080
Gouvernance	9 472
Instructions	
Pour	8 742 (75 %)
Contre	2 807 (24 %)
Abstention	50 (0 %)
Assemblées votées par continent	
Ameriques	99 %
Asie	100 %
Europe	98 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

CPR AM

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	1 573
Nombre d'assemblées	1 820
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	73 %
Nombre de résolutions	23 693
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	25 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	5 786
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	57 %
Rémunération	22 %
Structure financière	8 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	6 %
Autres	6 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	29 %
Rémunération	34 %
Structure financière	19 %
Dividendes	9 %
Résolutions d'actionnaires (**)	64 %
Autres	8 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	675
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	69 %
% pour chaque thème	
Rémunération	80 %
Gouvernance	72 %
Structure du conseil d'administration	53 %
Climat	87 %
Environnement	95 %
Social / Santé / Droits de l'homme	83 %
Autres	58 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	141
Social	3 210
Gouvernance	20 342
Instructions	
Pour	17 889 (76 %)
Contre	5 524 (23 %)
Abstention	280 (1 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	93 %
Amériques	99 %
Asie	99 %
Europe	98 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Sabadell Asset Management

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	515
Nombre d'assemblées	629
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	66 %
Nombre de résolutions	7 316
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	23 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	1 669
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	56 %
Rémunération	18 %
Structure financière	10 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	9 %
Autres	6 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	28 %
Rémunération	29 %
Structure financière	17 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (**)	66 %
Autres	8 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	249
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	70 %
% pour chaque thème	
Rémunération	88 %
Gouvernance	57 %
Structure du conseil d'administration	43 %
Climat	96 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	80 %
Autres	58 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	56
Social	884
Gouvernance	6 376
Instructions	
Pour	5 714 (78 %)
Contre	1 560 (21 %)
Abstention	42 (1 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	100 %
Amériques	89 %
Asie	100 %
Europe	97 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Société Générale Gestion

Statistiques globales	Voté
Nombre de sociétés	1 134
Nombre d'assemblées	1 206
Pourcentage d'assemblées générales ayant fait l'objet d'au moins un vote "contre la direction"	80 %
Nombre de résolutions	18 525
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	26 %
Votes contre la direction	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	4 690
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	56 %
Rémunération	24 %
Structure financière	8 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	6 %
Autres	5 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	29 %
Rémunération	35 %
Structure financière	19 %
Dividendes	5 %
Résolutions d'actionnaires (**)	67 %
Autres	7 %
Votes en faveur des résolutions des actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	595
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	66 %
% pour chaque thème	
Rémunération	76 %
Gouvernance	64 %
Structure du conseil d'administration	57 %
Climat	86 %
Environnement	86 %
Social / Santé / Droits de l'homme	80 %
Autres	40 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	139
Social	2 919
Gouvernance	15 467
Instructions	
Pour	13 890 (75 %)
Contre	4 545 (25 %)
Abstention	90 (0 %)
Assemblées votées par continent	
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	100 %
Océanie	100 %

(*) Un vote « contre la direction » signifie un vote qui ne suit pas la recommandation de vote du Conseil de la société sur une résolution.

(**) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de vote du Conseil.

Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ou aux "ressortissants américains" (U.S. Person) tels que définis par le "Règlement S" de la Securities and Exchange Commission, en vertu de la Loi sur les titres de 1933 (US Securities Act of 1933).

Ce document est communiqué à titre d'information exclusivement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, un conseil en investissement ou une sollicitation de vente. Ce document n'est ni un contrat ni un engagement d'aucune sorte.

Les informations contenues dans le présent document sont communiquées sans prendre en considération les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins d'un investisseur en particulier.

Les informations fournies ne sont pas garanties comme étant exactes, exhaustives ou pertinentes : bien qu'elles aient été préparées sur la base de sources qu'Amundi considère comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations restent inévitablement incomplètes, basées sur des données établies à un moment précis et peuvent changer.

Toutes les marques de commerce et logos utilisés à des fins d'illustration dans le présent document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute décision prise ou investissement effectué sur la base de ces informations. Investir comporte des risques. Les performances passées et les simulations qui en découlent ne garantissent pas les performances futures, et ne constituent pas des indicateurs fiables des performances futures.

Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution, ou cette utilisation, serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi, ou à ses produits, de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au mois de février 2024.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée française - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04000036 - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris. [amundi.com](https://www.amundi.com)
- Conception et réalisation : Studio Graphique Amundi - Direction de la Communication. 01/2023.